

Plan de transition climatique et énergétique du Doubs

2023 / 2030



PLAN E.T.E 
PLAN d'Engagements le Département
Transition climatique et Énergétique du Doubs


le Département

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Hôtel du Département
7 avenue de la Gare d'Eau
25031 Besançon CEDEX
Tél: 03.81.25.81.25

 <https://www.doubs.fr>
 <https://www.facebook.com/cddoubs>
 <https://www.youtube.com/user/videoscg25>
 <https://www.instagram.com/doubscd25>
 <https://twitter.com/doubscd25>

Ensemble, passons à l'action !



Toutes et tous, au quotidien, nous sommes conscients de l'urgence écologique et de la nécessité d'agir.

Mais, entre la conscience et l'action, il y a un pas décisif à franchir pour faire de la transition climatique et énergétique dans notre département une réalité tangible.

Bien sûr, il ne peut y avoir de transition sans implication et participation directes de nos concitoyens. L'effet d'accélération et de démultiplication indispensable passera nécessairement par une adhésion du plus grand nombre à ce grand défi écologique que nous choisissons de relever.

Cela dépend aussi de nous tous, au sein de notre collectivité, que ce soit par nos petits gestes quotidiens ou par les politiques de grandes ampleurs que nous mettons en œuvre.

Nous ne partons pas d'une feuille blanche. Des actions bénéfiques à l'environnement ont déjà été engagées depuis de nombreuses années par notre collectivité. Mais il est essentiel pour convaincre les sceptiques, mobiliser les attentistes et surtout, soutenir ceux qui veulent agir, de montrer le cap et se donner des objectifs. C'est chose faite avec **PLANE.T.E DOUBS**, notre **PLAN** d'Engagement pour la Transition climatique et Énergétique du **Doubs**.

Réussir la transition climatique et énergétique constitue l'une des cinq nouvelles priorités du mandat, et transcende l'ensemble des politiques publiques portées par la collectivité.

Au-delà des questions climatiques, notre Plan, décliné en 15 engagements, porte en lui des améliorations fortes en termes de qualité de vie, de mobilité, de création d'emplois, de formation, d'attractivité économique. En cela, il nous concerne tous et il ne doit oublier personne. Il nous faut veiller à ce que ce plan ne crée aucune anxiété pour quiconque dans sa mise en œuvre. Tout à l'inverse, il doit soulever de l'optimisme, de l'envie et de l'émulation. Il doit renforcer notre sentiment d'appartenir à un département, à une collectivité, qui ont pris le problème de la transition écologique à bras-le-corps.

Ce plan est ambitieux, mais il ne vaut que parce qu'il l'est. Il se hisse à la hauteur des enjeux qui nous font face et qu'il nous faut affronter aujourd'hui. Soyons fiers d'y apporter individuellement notre part, et de faire de **PLANE.T.E DOUBS** une réussite collective.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christine Bouquin.

Christine Bouquin,
Présidente du Département du Doubs

Table des matières

Les engagements de réduction, du global au local	4
15 chiffres-clés pour illustrer les enjeux de la transition climatique et énergétique sur le territoire	5
Le Département s'engage pour la transition climatique	6
15 Engagements du Département prenant place sur un double périmètre et quatre axes d'intervention	8
01 Engagement BÂTIMENTS	14
02 Engagement COLLÈGES	17
03 Engagement HABITAT – PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES	21
04 Engagement TRAVAUX ROUTIERS	24
05 Engagement FLOTTE DE VÉHICULES	27
06 Engagement MOBILITÉS	30
07 Engagement NUMÉRIQUE RESPONSABLE	33
08 Engagement ÉNERGIES RENOUVELABLES	36
09 Engagement SÉQUESTRATION DU CARBONE	39
10 Engagement FONCIER	44
11 Engagement POLITIQUE DE L'EAU	46
12 Engagement ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES DANS LA TRANSITION	48
13 Engagement SENSIBILISATION	52
14 Engagement FORMATION	55
15 Engagement CONNAISSANCE	58

Les engagements de réduction, du global au local



International

COP 21 (COP fondatrice)

- Limiter le réchauffement climatique à +2° C et si possible +1,5° C par rapport à l'ère préindustrielle



Europe

Paquet Énergie-Climat (2021-2030) et Feuille de route Climat 2050

- Atteindre la neutralité carbone en 2050
- Réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990



France

Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

- Atteindre la neutralité carbone en 2050
- Des lois qui s'imposent à tous les décideurs publics :
Loi portant engagement national pour l'environnement 2010 (Bilan carbone), Loi ELAN 2018 (décret tertiaire),
Loi énergie climat 2019 (Plan de transition),
Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire 2020,
Loi climat et résilience 2021



Bourgogne-Franche-Comté

Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) 2020

- Réduire de 50 % les GES en 2030 par rapport à 2008
- Réduire la consommation en énergie finale de 50 % en 2030 par rapport à 2012
- Augmenter la part d'énergie d'origine renouvelable à 96 – 100 % en 2050

15 chiffres-clés pour illustrer les enjeux de la transition climatique et énergétique sur le territoire

1,2

millions de tonnes de carbone absorbées par les sols et forêts de Bourgogne-Franche-Comté en 2020¹

4

fois plus de jours caniculaires dans la région sur la période 1991-2019 que sur la période 1961-1990²

7

millions de mètres cubes de bois touchés par le scolyte dans la région entre les automnes 2018 et 2021¹

1/3

des flux de déstockage du CO₂ ont pour cause l'artificialisation des sols¹

+17

jours > à 25°C en moyenne par an dans la région, sur la période 1991-2019 par rapport à 1961-1990²

+5%

de charges liées à l'achat de fourrage dans les AOP de montagne de Franche-Comté en 2018²

16%

des ménages du Doubs sont concernés par la précarité énergétique liée au logement (données 2018)¹

-102,5

jours de gel en 50 ans dans la région³

-11%

de production hydraulique annuelle entre 2008 et 2018²

49%

des résidences principales du Doubs sont chauffées au gaz ou au fioul (données 2018)¹

6

étés consécutifs avec des alertes sécheresse dans la région Bourgogne-Franche-Comté (2017-2022)

17%

des ménages du Doubs sont concernés par la précarité énergétique liée à la mobilité quotidienne en voiture¹

100

mètres de recul de la limite pluie-neige à Métabief depuis 2010²

34

communes du Doubs ravitaillées par camion-citerne lors de la sécheresse de 2018²

-4

jours de sol enneigé à Mouthe en moyenne par an depuis 2010²

Sources :

¹ Observatoire régional et territorial énergie climat air (ORECA) de Bourgogne-Franche-Comté

² Alterre Bourgogne-Franche-Comté

³ Observatoire régional sur l'agriculture et le changement climatique (ORACLE) de Bourgogne-Franche-Comté

Le Doubs s'engage pour la transition climatique

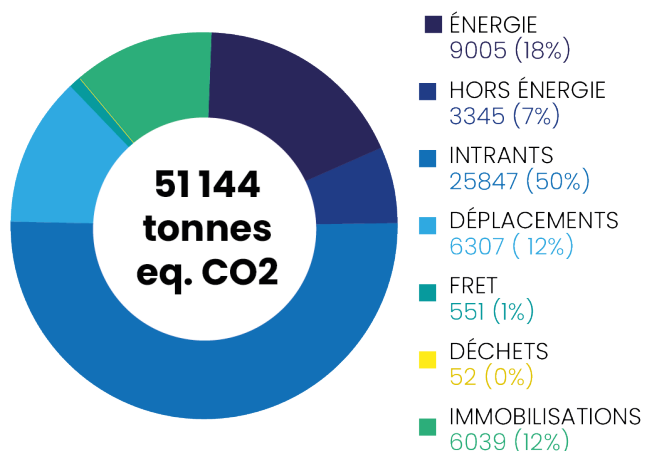
Le Département réalise à intervalles réguliers un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son activité sur une année. En 2019, les émissions de GES (EGES) du Département s'élevaient à 51 144 tonnes équivalents CO₂ (eq CO₂), quand les émissions totales françaises s'établissaient à 441 millions tonnes eq CO₂.

Depuis plusieurs années, ces émissions n'ont cessé de diminuer. Pour autant, face à l'urgence climatique, le Département du Doubs engage **un plan de transition afin d'accélérer la trajectoire de réduction des émissions** de carbone dans les années à venir.

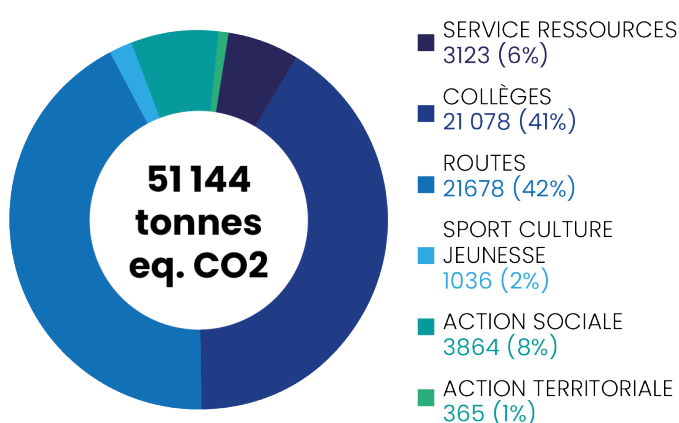
Ce plan de transition marque **un véritable engagement du Département qui a choisi de dépasser l'obligation réglementaire**, en intégrant dans sa réflexion le périmètre de son action, sans se cantonner à son patrimoine et ses compétences. Grâce à ses politiques, qui irriguent tout le territoire, la collectivité entend en effet contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone du Doubs.

Le cap est fixé à 2030, avec un premier point d'étape en 2025 qui, au regard de la nature des enjeux, transcendent l'horizon d'un mandat politique. L'objectif est de **réduire de 20% les émissions départementales** en 2025 par rapport à 2019, hors poste immobilisations¹.

Bilan carbone 2019 par Postes



Bilan carbone 2019 par Pôles



Cette ambition forte du Département représente un double impact financier.

¹ Le poste « immobilisations » comptabilise par exemple les émissions liées aux travaux de rénovation prévus pour la modernisation des collèges et des bâtiments du Département. Or ces travaux sont nécessaires et vertueux, car ils permettront à long terme de réduire fortement les émissions de GES départementales, grâce à des bâtiments plus économes en énergie.

1^{er} impact financier

Les crédits issus des politiques sectorielles :

- Environ 27 M€ sur 2022, répartis comme suit :
 - Bâtiments: 2 M€
 - Collèges: 3,5 M€
 - Habitat: 3,5 M€
 - Travaux routiers: économie de 463 000 € grâce aux pratiques innovantes
 - Flotte de véhicules: 780 000 €
 - Mobilités: 4,7 M€
 - Production d'énergies renouvelables: 53 000 €
 - Séquestration du carbone: 800 000 €
 - Foncier: 325 000 €
 - Politique de l'eau: 3,4 M€
 - Accompagnement des partenaires dans la transition: 8,2 M€
 - Sensibilisation: 212 000 €
 - Formation: 16 000 €
- De l'ordre de 30 M€ par an sur la période 2023-2030, soit 240 M€ sur les 8 ans en question.

2^{ème} impact financier

La création spécifique d'un **Fonds ADDITIONNEL « transition climatique et énergétique » (FATCE) doté d'une première AP 2023-2025 de 6 M€ (soit 2 M€ par an)** qui est intégré dans la politique 33.

Le FATCE concernera uniquement des crédits en investissement qui viendront financer des projets concourant à la transition climatique et énergétique en lien avec les trois piliers du plan: réduction des gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, séquestration carbone, portés par des maîtres d'ouvrage locaux (public ou privé: à définir au cas par cas en fonction des règlements nationaux et européens fixant les interventions possibles du Département).

Ce fonds ne se substituera pas aux interventions existantes et viendra compléter le champ des interventions de nos politiques sectorielles qui s'intègrent dans le plan de transition.

Les principes de mise en œuvre de ce fonds sont:

- **L'agilité:** l'engagement du fonds devra être souple, pour offrir la possibilité de financer des projets qui répondent aux besoins des territoires, et pour s'adapter aux éventuelles évolutions réglementaires et techniques;
- **L'innovation,** l'expérimentation: le fonds pourra permettre de faire émerger des solutions innovantes pour la transition;
- **L'impact:** les projets financés seront des projets d'envergure pour lesquels l'engagement financier du Département représentera un véritable effet levier. De ce fait, la mobilisation du fonds ne devra pas consister en un « saupoudrage » des crédits, mais se concentrera sur des projets à forts enjeux.

Chaque année, **un suivi financier annuel** de la mise en œuvre du Plan de transition sera présenté via une annexe financière dédiée dans le compte administratif.

15 engagements du Département prenant place sur un double périmètre et quatre axes d'intervention

Pour suivre l'élaboration du Plan, un groupe de travail, dénommé aussi « 5^{ème} commission », a réuni des élus de la majorité et de la minorité.

En parallèle, des travaux en ateliers ont été conduits avec les différentes directions départementales, associant plusieurs dizaines d'agents.

Conformément à la volonté de ne pas restreindre la réflexion à la seule entité départementale, le Plan de transition a été conçu sur un double périmètre : **à la fois en interne à la collectivité, mais également en direction des acteurs du territoire** : bloc communal, agriculteurs, entreprises, ménages...

Sur ce double périmètre, l'action du Département s'organisera en quatre axes afin de ne pas se limiter aux seules mesures de réduction des gaz à effet de serre, mais **d'adopter une approche systémique qui prenne en compte l'ensemble des leviers** permettant de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone, comme la séquestration du carbone par les milieux naturels ou la production d'énergies vertes.

Périmètre et axes d'intervention fixent ainsi le cadre au sein duquel le Département prend **15 engagements pour atteindre son ambition climatique et énergétique**.

En interne



RÉDUCTION DES GAZ
À EFFET DE SERRE

PRODUCTION
D'ÉNERGIES VERTES

SÉQUESTRATION
DU CARBONE

SENSIBILISATION,
FORMATION

À destination
des acteurs
du territoire



Proximité

Ces engagements ne consistent pas en l'application de solutions génériques mais relèvent d'une analyse des enjeux propres à l'institution départementale et au territoire du Doubs. Le soutien financier à la transition climatique de la station de Métabief Mont d'Or ou encore l'adoption d'un engagement relatif à la thématique de l'eau, historiquement au cœur de la politique environnementale du Département, en sont des illustrations.

Cohérence

Les 15 engagements sont les vecteurs de l'ambition et des priorités stratégiques du Département. Ainsi, le développement des filières courtes pour la restauration des collèges ou la priorisation de l'usage du bois local dans la construction publique nourrissent par exemple l'action départementale en faveur du développement économique territorial.

Concret

Le Département a fait le choix de la clarté en centrant son action sur 15 engagements bien identifiés, déclinés en mesures concrètes, plutôt qu'en adoptant une liste d'actions hétérogènes, risquant de manquer de lisibilité et de disperser l'impact des mesures. Face à l'urgence climatique, l'effort est efficacement concentré sur les leviers les plus importants à disposition de la collectivité pour conduire à bien la transition.

Afin de s'assurer d'être en mesure de **tenir ses engagements**, le Département conduira un suivi en continu du Plan de transition climatique et énergétique. Des Bilans carbone® seront réalisés tous les trois ans qui permettront de contrôler le respect de la trajectoire visée en termes d'émissions. Toutefois, le périmètre du Plan dépassant le cadre des émissions propres au Département, il conviendra d'accompagner ces Bilans carbone® d'une évaluation de l'efficacité des mesures engagées au regard des différents axes d'intervention.

Au-delà des ajustements qui pourront être apportés aux engagements au cours de l'évaluation continue de leur mise en œuvre, **le Plan devra être évolutif** pour tenir compte des aléas et opportunités qui se présenteront, notamment :

- Les évolutions réglementaires ;
- Les dispositifs, programmes et aides pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du plan, comme la mobilisation du « fonds vert » mis en place par l'État pour soutenir les démarches de transition écologique des collectivités ;
- L'évolution de la situation économique et des finances publiques.

Le Plan de transition **s'articule pleinement avec le plan de sobriété énergétique** adopté pour une première période fin 2022, dans un contexte de crise énergétique. La sobriété, qui consiste en la priorisation des besoins énergétiques essentiels, constitue en effet une première marche dans la transition énergétique, avant l'amélioration de l'efficacité des équipements et le recours à des énergies renouvelables. De plus, face au renchérissement des coûts de l'énergie, une consommation énergétique sobre en limite l'impact budgétaire, et préserve ainsi les capacités d'investissement nécessaires pour engager des actions plus structurantes ou de plus long terme, portées par le plan de transition.

Par ailleurs, la collectivité adoptera avant 2024 un **schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**. Ce schéma reposera sur trois piliers : économie, environnement et social, dont les objectifs ont d'ores et déjà été intégrés au sein du Plan de transition (marchés de travaux de la direction des routes, renouvellement de la flotte de véhicules...).

Des engagements au cœur des activités des agents et des Doubiens et Doubiennes :

COLLÈGES

- Du 100% local dans les cantines
- -54% de consommation d'énergie finale dans les collèges qui seront réhabilités
- Des équipements partagés

SENSIBILISATION

- Mettre en place des programmes de sensibilisation via la « Fresque du Climat »

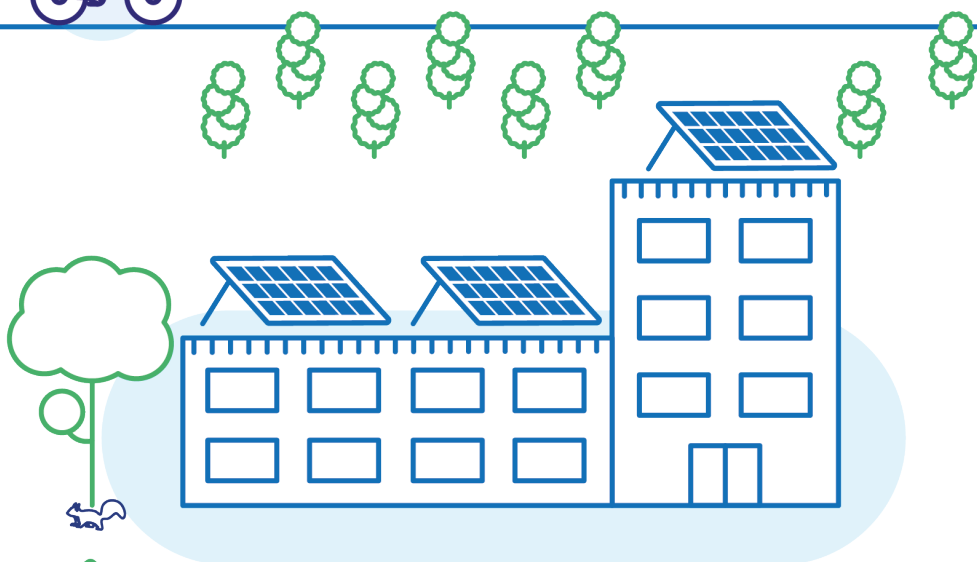


BÂTIMENTS

- Diminuer de 40% la consommation d'énergie finale dans le parc immobilier du Département d'ici 2030 (sous réserve du gisement mobilisable)

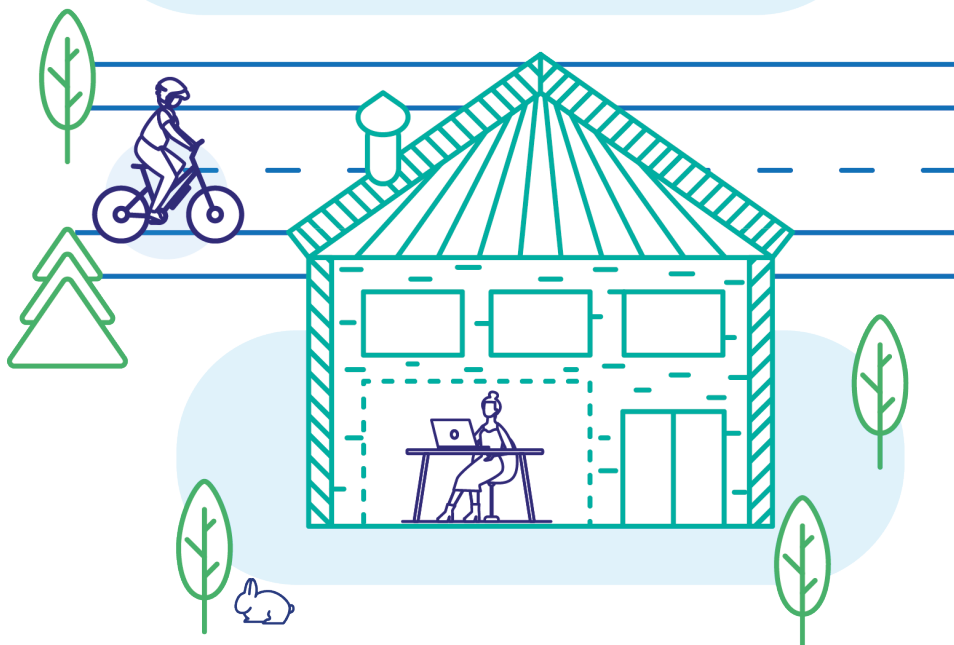
ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux



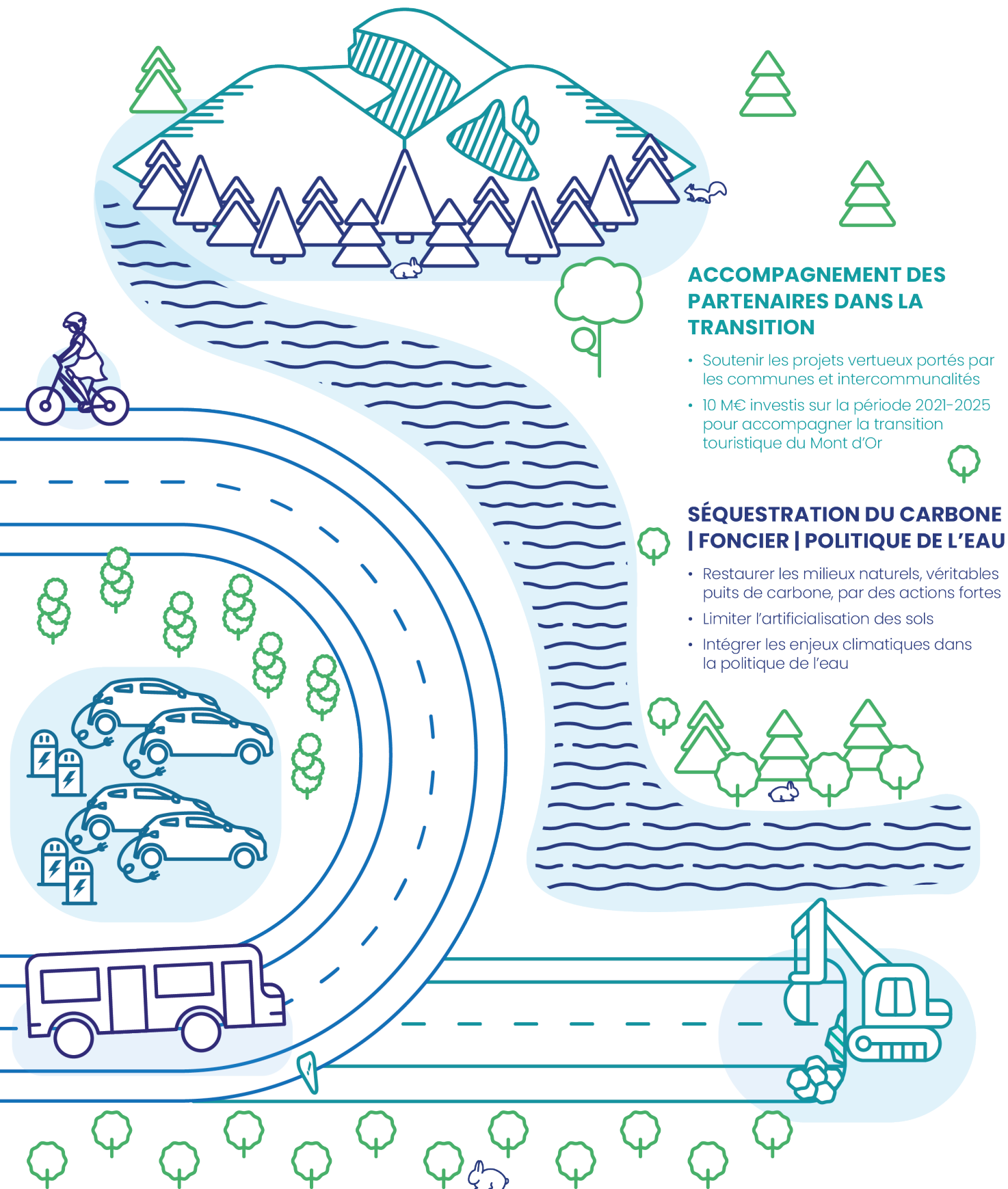
MOBILITÉS

- 2000 km d'itinéraires cyclables d'ici 2026
- Promouvoir les mobilités durables auprès des agents : forfait mobilité, participation aux frais d'abonnement aux transports en commun
- Limiter les déplacements domicile-travail en déployant le télétravail au sein des services du Département



HABITAT | PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

- Soutenir la rénovation thermique des logements



ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES DANS LA TRANSITION

- Soutenir les projets vertueux portés par les communes et intercommunalités
- 10 M€ investis sur la période 2021-2025 pour accompagner la transition touristique du Mont d'Or

SÉQUESTRATION DU CARBONE | FONCIER | POLITIQUE DE L'EAU

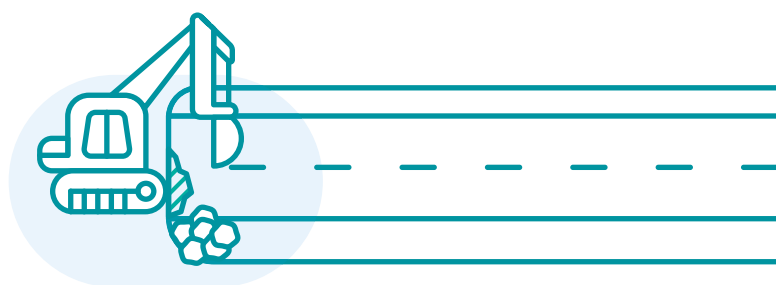
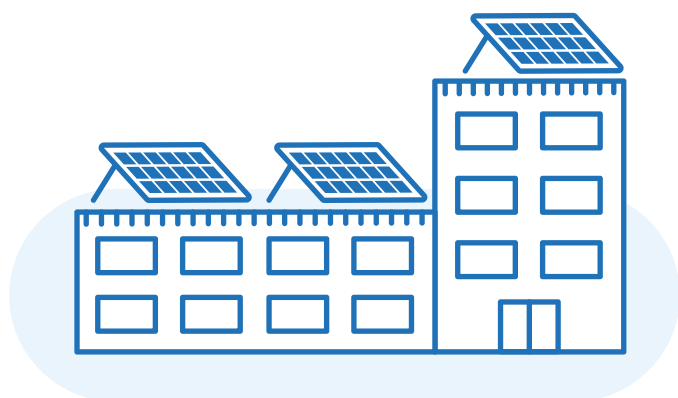
- Restaurer les milieux naturels, véritables puits de carbone, par des actions fortes
- Limiter l'artificialisation des sols
- Intégrer les enjeux climatiques dans la politique de l'eau

FLOTTE DE VÉHICULES

- En 2025, environ 40% de véhicules électriques dans le parc de véhicules légers du Département

TRAVAUX ROUTIERS

- Diminuer de 15% d'émissions de gaz à effet de serre liées aux travaux d'entretien routiers dès 2025





15 Engagements du Département du Doubs pour réussir la transition climatique et énergétique d'ici 2030

Légende du tableau de bord



Pilote



Cible / Impact



Contexte / Repère



Calendrier



01



Voir aussi les engagements :

Collèges,
Énergies Renouvelables,
Séquestration du carbone,
Formation,
Sensibilisation et
Connaissance

Engagement 01 BÂTIMENTS

La consommation d'énergie des bâtiments représente près de 45 % de la consommation totale en France, et 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour le Département du Doubs, le poste « bâtiments » constituait 34 % des émissions du Bilan carbone® en 2019. Le parc immobilier de la collectivité, hors collèges, comprend 114 sites pour une surface de 200 000 m².

Les régimes de propriété et d'occupation sont variés, tout comme le patrimoine lui-même, qui comprend des centres médico-sociaux, des centres d'exploitation routière, des bâtiments administratifs, un laboratoire vétérinaire, un pôle muséal, des archives, une médiathèque, un haras national, ainsi que des bâtiments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme la Saline royale d'Arc-et-Senans.

- 40 % de consommation d'énergie finale d'ici 2030 pour le parc immobilier du Département (sous réserve du gisement mobilisable)

Les enjeux

Sans attendre les obligations réglementaires (comme le « Dispositif Éco Énergie Tertiaire »), le Département a priorisé les principaux gisements de réduction des consommations au sein de son patrimoine, et engagé des travaux pour les mobiliser. Les gisements les plus importants pour les prochaines années concerneront les bâtiments à moderniser ou à construire. L'impact sera également maximal en cas désaffectation ou de déconstruction.

Les gisements déjà mobilisés concernent : le CER du Bélieu, le site Gay Lussac à Besançon – Phase 1, les sites ornansais du Pôle muséal Courbet.

Les gisements à mobiliser sur la période 2023 – 2030 concerneront : le PEC DTSHM à Audincourt, les Archives départementales à Besançon, le CDEF des Hauts de Saint-Claude à Besançon, la Saline royale d'Arc-et-Senans, l'Hôtel du Département, le 18 rue de la Préfecture et le site Gay Lussac à Besançon – Phase 2.

Les objectifs

L'objectif global est de **réduire de 40% les consommations d'énergie finale (par rapport aux consommations de référence)** du parc immobilier du Département d'ici 2030. Pour l'atteindre, le Département s'est fixé de grandes lignes directrices pour la modernisation, la construction ou au contraire la désaffectation de ses sites :

- Pour les bâtiments existants : engager des travaux de modernisation sur les sites prioritaires, avec un objectif de performance et la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) correspondants ;
- Pour les bâtiments neufs : une labellisation E+ C- pour tous les nouveaux bâtiments (ou label équivalent dans la future réglementation environnementale) ;
- Mener à bien les objectifs de rationalisation de l'implantation des services départementaux, inscrits dans le Schéma directeur immobilier départemental – SDID – (comme le regroupement de plusieurs services bisontins sur le site de Gay Lussac).



DPL



- 40% de consommation d'énergie finale d'ici 2030
(sous réserve du gisement mobilisable)



En continu jusqu'à 2030

En parallèle des projets d'envergure, poursuivre l'optimisation de la gestion et de l'exploitation des installations

Les enjeux

Pour atteindre cet objectif de meilleure gestion, la collectivité s'est dotée d'un outil de travail collaboratif (connaissance partagée – accessibilité, unicité et fiabilité des données – séquençage et traçabilité des processus) permettant d'optimiser la mobilisation des agents départementaux et des partenaires impliqués dans la définition,

la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de gestion patrimoniale.

En 2021 et 2022, les besoins ont été spécifiés, le projet a été acquis, puis a été paramétré et la base de données alimentée à partir des données récupérables.

Les objectifs

- Numériser le patrimoine départemental en 2023 et 2024, afin de compléter la base de données et rendre pleinement opérationnel le système d'information patrimonial de la collectivité;
- Plus globalement, requestionner les référentiels, en termes de bureaux notamment, pour trouver un point d'équilibre efficient entre nouveaux modes de travail (télétravail, codéveloppement, coworking, nomadisme...), conditions de travail et sobriété énergétique. De nouveaux référentiels définissant le nombre de m² par type d'usages seront établis.



DPL



SIP opérationnel en 2024
Référentiels bâtimentaires
actualisés en 2023



En continu
jusqu'à 2030

Systématiser les démarches de « réemploi – valorisation – élimination » responsables

Les enjeux

Afin de limiter au maximum la production de déchets ultimes, le Département entend privilégier chaque fois que possible le réemploi direct des composants des bâtiments ou des mobiliers qui peuvent l'être et à défaut, de les orienter vers des filières de valorisation performantes et responsables.

Dans le cadre de ces démarches, des partenariats ont été engagés avec les structures d'insertion, et le Département reste en veille active sur ce sujet.

La collectivité est également partie prenante de la dynamique régionale en faveur du réemploi dans le bâtiment, animée par le pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs

Poursuivre la démarche initiée depuis plusieurs années en matière de mobilier et systématiser celle engagée avec la restructuration du collège de Villers-le-Lac puis reconduite pour l'opération de regroupement des Pôles enfants confiés de la Direction territoriale des solidarités humaines de Montbéliard sur le site de la rue Viette à Audincourt.



DPL



Systématiser la contractualisation
de la démarche dans les marchés
de maîtrise d'œuvre et de travaux
afin de contribuer à la structuration
de filières locales



En continu
jusqu'à 2030



Voir aussi les engagements:

Bâtiments, Énergies
Renouvelables, Séquestration
du carbone, Formation,
Sensibilisation
et Connaissance

Engagement 02

COLLÈGES

Le Département compte 44 Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) répartis en 46 sites, pour 395 000 m² de surface de plancher, soit plus de 60 % du patrimoine total du Département. Ces établissements accueillent plus de 22 000 collégiens. En 2019, le pôle « collèges » représentait 41 % des émissions de gaz à effet de serre du Bilan carbone® du Département, soit le deuxième poste le plus émetteur.

Au-delà de ses compétences en matière de construction et de rénovation des collèges dont il a la charge, le Département assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des sites. Autant de leviers qui seront mobilisés pour assurer la transition énergétique et climatique des collèges, afin de répondre à des enjeux de sobriété énergétique et foncière mais également de confort et de qualité d'accueil des collégiens.

Rénover 13 collèges publics en visant une amélioration énergétique maximale

Les enjeux

Au 1^{er} janvier 2023, le Département compte 28 collèges restructurés entre 2003 et 2021, deux constructions livrées en 2007 et 2014, ainsi que trois sites en travaux (deux restructurations et une construction). Six collèges sont déjà équipés de chaufferies biomasse et dix sont raccordés à des réseaux de chaleur urbain dont plus de la moitié, adossés en tout ou partie à des chaufferies biomasse. Les 14 collèges restant à réhabiliter (13 collèges auxquels s'ajoute l'augmentation capacitaire du collège de Doubs, soumis à une pression démographique importante) ont fait l'objet de schémas directeurs d'aménagement, adoptés par le Département, et qui prévoient leur réhabilitation d'ici 2030. En parallèle sera poursuivie la politique de maintien en conditions opérationnelles des collèges déjà modernisés, qui se traduit chaque année par plusieurs centaines d'opérations de travaux ou d'agencement mobilier.

Ces travaux visent une réduction de la consommation d'énergie finale, tout en maximisant le recours à des productions d'énergie autonome du type photovoltaïque, mais aussi une amélioration du niveau de service rendu aux usagers, pour leur permettre de pratiquer leurs activités dans des conditions adaptées.

Les objectifs

- Réhabiliter les collèges non encore rénovés et augmenter la capacité du collège de Doubs, avec une amélioration énergétique maximale (compte tenu du fait que le gisement de performance énergétique a été en partie mobilisé sur les collèges déjà modernisés), développer des capacités de production d'électricité photovoltaïque et recourir chaque fois que possible aux énergies renouvelables (2023-2030) ;
- Poursuivre la politique de maintien en conditions opérationnelles des collèges déjà modernisés, avec plusieurs centaines d'opérations de travaux ou d'agencement mobilier par an, et saisir toutes les opportunités de conversion énergétique (période 2023-2030) ;
- Poursuivre l'exploitation des audits énergétiques qui permettent de préciser les gisements de performance énergétique et de limitation des émissions de GES, sur la base desquels se structure la stratégie de gestion patrimoniale, ainsi que de transition climatique et énergétique ;
- Mobiliser les gisements résiduels de performance énergétique à l'aval de la modernisation des 13 collèges non encore rénovés et de l'augmentation capacitaire du collège de Doubs (période 2030 - 2050, conformément au cadre réglementaire).

Et aussi...

Le Département attribue des subventions d'investissement aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. L'examen des demandes de subvention s'apprécie au regard de la nature des travaux ou équipements. Le Département souhaite encourager les travaux participant à la performance énergétique des bâtiments.



DPL



-54% de consommation
d'énergie finale, en moyenne,
pour les 13 collèges réhabilités



En continu
jusqu'à 2030

Manger mieux dans les collèges avec davantage de produits locaux

Les enjeux

17 000 repas sont servis chaque jour dans les collèges publics du Doubs. La cantine scolaire doit fournir une restauration de qualité, tout en conciliant les enjeux environnementaux et économiques actuels.

Pour ce faire, le Département mise sur :

- Une dynamisation des achats de produits en circuits courts, permettant à la fois de réduire les émissions liées au transport des marchandises, de soutenir les producteurs locaux et de proposer une alimentation de qualité aux collégiens ;
- La réduction du gaspillage alimentaire et l'amplification du compostage des déchets. La mise en décharge des biodéchets produit des gaz à effet de serre, notamment du méthane. De même, l'incinération des déchets génère du CO₂, d'où un intérêt fort à limiter la production de biodéchets et de les trier à la source. Entre 2015 et 2019, le gaspillage alimentaire a déjà diminué de plus d'un tiers dans les cantines du Doubs.

Les objectifs

- Un repas 100 % local par semaine (trois des cinq composantes d'un repas d'ici fin 2026) ;
- 100 % de yaourts en approvisionnement local d'ici fin 2024 (entre 50 et 80 % d'ici fin 2023) ;
- Pour les autres produits locaux (crème, beurre, œufs, viande de bœuf, veau, porc), poursuivre le recensement des producteurs, estimer les volumes produits et potentiels, ainsi que les circuits de commercialisation, en partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- Renforcer la formation et l'accompagnement des chefs de cuisine et des personnels de restauration pour une montée en compétences ;
- Mettre en place un nouveau système de financement des services de restauration et d'hébergement des collèges. Ce dernier permettra au Département de fixer une cible plus explicite aux collèges sur l'effort financier à consentir à l'achat de denrées de qualité, tout en leur en donnant les moyens ;
- Réduire encore le gaspillage alimentaire de 10 % d'ici 2025 (de 98 g à 88 g de déchets par repas) ;
- Étendre de 50 % la couverture des collèges en composteurs, pour accroître la part de valorisation organique des biodéchets (15 composteurs installés à fin 2022).



DESC - DDET - DPL



433kg de CO₂
évités quotidiennement
grâce à la réduction de 10%
du gaspillage alimentaire



Objectif circuits courts :
à partir de 2023
Objectif gestion
des biodéchets : d'ici 2025

Mutualiser les équipements

Les enjeux

La Loi prévoit que les départements peuvent autoriser l'utilisation de locaux et d'équipements des collèges, pendant les heures où ils ne sont pas utilisés pour les besoins du service public de l'Éducation nationale, notamment à destination d'associations. Aujourd'hui, six collèges mettent leurs équipements sportifs à disposition de partenaires extérieurs et trois établissements mettent à disposition leurs locaux.

Parallèlement, le Département a renforcé le financement (en investissement et en fonctionnement) des gymnases appartenant au bloc communal utilisés par les collégiens.

Ces mesures de mutualisation permettent de prévenir les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction de nouveaux équipements mais également de rationaliser la consommation d'espace et limiter l'artificialisation des sols. Parallèlement, de nombreuses attentes de services de proximité sont exprimées sur les territoires par la population. Les collèges du Doubs, implantés sur 46 sites, assurent un maillage territorial qui offre cette opportunité de mutualisation.

L'objectif poursuivi est de maximiser l'utilisation des équipements publics sur l'ensemble du territoire départemental, qu'ils soient propriété du Département ou du bloc communal. Cette optimisation permettra de massifier les investissements qui contribueront à limiter l'empreinte environnementale liée à l'exercice des compétences de chaque partenaire de la politique « Collèges ouverts », ce qui supposera de pouvoir quantifier les émissions de gaz à effet de serre devant être comptabilisées dans leurs Bilan carbone® respectifs.

Les objectifs

- Préciser en 2023, les potentiels de mise à disposition des collèges pour d'autres usages que le seul service public d'Éducation nationale et identifier les partenaires volontaires pour être acteurs de la politique « Collèges ouverts »;
- Recenser en 2023, les équipements sportifs du bloc communal susceptibles de bénéficier de la politique départementale de financement des travaux d'amélioration énergétique au titre de leur mise à disposition pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive délivré par les collèges publics du Doubs;
- Dédier une ligne budgétaire à l'adaptation du bâti pour permettre l'ouverture des collèges (installation de systèmes d'accès par badges, passerelles d'accès...)



DPL



**26 conventions de mise
à disposition des locaux
des collèges à des partenaires
extérieurs ont déjà été signées
en 2021/2022**
(hors dispositifs pédagogiques)



**En continu
jusqu'à 2030**



Voir aussi l'engagement:
Foncier

Engagement 03

HABITAT – PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

En 2019, les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel constituaient un dixième des émissions nationales. Après les transports, les logements sont ainsi la deuxième source d'émissions de CO2 en France.

Au-delà de l'enjeu environnemental et climatique, l'amélioration de l'habitat répond également à un objectif social puisqu'on estime à 5,1 millions le nombre de ménages touchés par la précarité énergétique en France.

Permettre à ces ménages de vivre dans des logements performants énergétiquement, c'est réduire leur dépense contrainte dans un contexte de hausse des prix de l'énergie. C'est pourquoi l'amélioration de l'offre de logements s'inscrit au cœur des politiques publiques du Département, en contribuant à la fois aux objectifs de solidarités humaines et de transition climatique et énergétique.

Soutenir la rénovation thermique des logements existants

Les enjeux

Des milliers de propriétaires font face aux enjeux du changement climatique et à la hausse des coûts de l'énergie et souhaitent s'engager dans des travaux visant à améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine bâti.

Faciliter le parcours des usagers pour mieux accompagner les ménages souhaitant améliorer leur habitation, dans un souci de maintien à domicile, mais aussi de lutte contre la précarité énergétique, demeure un objectif majeur du Département dans un contexte en permanente évolution.

C'est dans ce but qu'en 2019 a été créée la Maison de l'Habitat du Doubs (GIP regroupant les services de l'Agence départementale d'information sur le logement – ADIL – et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – CAUE), permettant aux habitants de disposer d'un guichet unique d'information sur l'énergie dans l'habitat, en lien avec les collectivités locales. Ce rôle de porte d'entrée doit encore être affirmé.

Dès 2023, le Département se prononcera pour l'obtention d'une délégation des aides à la pierre de type 3, avec instruction des demandes et gestion des paiements, ce qui permettra notamment d'amplifier le nombre de dossiers de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les travaux énergétiques.

Les objectifs

- Poser les jalons de la future délégation de compétence des aides à la pierre. Le Département souhaite continuer et amplifier son action via une délégation dite de type 3 pour la période 2024-2029;
- Proposer un accompagnement financier efficient en faveur des ménages à revenus modestes (jusqu'à 80 % des subventions), par une mobilisation des aides de l'Anah dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, et par un complément ciblé des aides du Département;
- S'appuyer sur le nouveau référentiel national « Mon accompagnateur Rénov' » pour enclencher une nouvelle dynamique et accompagner davantage de ménages, sous réserve des dotations Anah affectées au territoire, vers des programmes de rénovation globale;
- Conforter l'accompagnement technique en identifiant la Maison de l'Habitat du Doubs comme porte d'entrée de l'accompagnement des ménages dans le cadre du service public de la rénovation énergétique;
- Soutenir les territoires engagés dans des programmes d'animation type OPAH ou « Petites Villes de Demain »;
- Inciter à l'usage de matériaux biosourcés (fibre de bois, ouate de cellulose, chanvre...) dans les dispositifs d'aides du Département à la rénovation énergétique, par une bonification des subventions;
- Accompagner les copropriétés dans l'aide à la décision en vue de la mise en œuvre opérationnelle de programmes des travaux de rénovation énergétique à compter de 2024.



DDET



180 logements ont bénéficié d'un financement de l'ANAH pour les travaux de rénovation énergétique en 2021 - 2022



Délégation de type 3 à partir de 2024

Conserver un parc social attractif, économe en foncier et en énergie

Les enjeux

Les ménages disposant de revenus modestes doivent pouvoir avoir accès à une offre de logements répartie de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire du Doubs et qui, par sa localisation, son environnement et son agencement, réponde aux besoins des ménages en matière de parcours résidentiel.

Pour cela, le Département soutiendra des opérations économes en termes de consommation du foncier et performantes du point de vue environnementale (consommation d'énergie, confort thermique en été, utilisation des eaux de pluie, ...) afin de limiter le coût des charges pour les locataires, et qui devront être desservies dans la mesure du possible par une offre de mobilité permettant d'éviter le recours à l'usage du véhicule individuel.

Les objectifs

- Territorialiser la programmation des bailleurs publics par le biais de la délégation de compétence des aides à la pierre, en lien avec les besoins identifiés et l'offre de services existante;
- Cibler l'accompagnement des programmes de rénovation énergétique du parc social les plus vétustes (F et G) par une adaptation des dispositifs existants dès 2023;
- Soutenir la production d'un parc communal performant à vocation sociale par un soutien technique et financier renforcé dès le 1^{er} janvier 2023;
- Encourager le développement d'opérations en acquisition-amélioration performantes, et soutenir le développement d'opérations nouvelles peu émettrices de carbone.



DDET



Cœuvrer avec les cinq bailleurs sociaux intervenant dans le Doubs, et les communes



Renforcement du soutien aux travaux de rénovation énergétique dès 2023

Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

Les enjeux

Le Département gère le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), dont l'objectif est d'accorder des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (factures, loyers, etc.) et de financer des dispositifs d'accompagnement social. Les aides financières individuelles « fléchées » sur l'énergie font partie du FSL. Elles concernent les factures d'énergie au nom de l'usager pour tout type d'énergie de sa résidence principale.

Par ailleurs, le Département assume pleinement son rôle de chef de file du social en orientant de façon la plus pertinente possible les publics en précarité énergétique sur les multiples dispositifs (portés par la maison de l'habitat du Doubs, le service local d'intervention pour la maîtrise de l'éner-

gie -SLIME-, la caravane des énergies...) lors des réponses aux demandes FSL, ou via les directions territoriales des solidarités humaines (DTSH) dans l'accompagnement social mené avec les usagers (individuellement ou lors d'actions collectives).

L'objectif

Au regard de la hausse du coût des énergies et des impacts sur la population, – notamment pour les plus fragiles –, les critères du FSL seront adaptés à la situation énergétique, afin de renforcer le montant des aides et la réactivité de l'instruction des demandes. Ainsi, dès 2023, le montant maximum d'intervention passe de 200 à 300€ pour les ménages avec chauffage collectif, et de 400 à 600€ pour les ménages avec chauffage individuel (avec la possibilité d'aller jusqu'à 800€ pour permettre la livraison de combustibles).



DASLI



Les aides FSL bénéficient à plus de 1000 ménages par an



Dès 2023

04



Voir aussi les engagements :

Flotte de véhicules,
Formation et
Connaissance

Engagement 04 TRAVAUX ROUTIERS

Le Département gère un patrimoine de 3700 km de routes départementales et 170 km de voies vertes. Les routes représentent ainsi le premier poste d'investissement de la collectivité, avec un montant de 30 millions d'euros votés en 2021.

D'après le Bilan carbone® réalisé en 2019, l'entretien des routes et voies cyclables était l'activité la plus émettrice au sein du Département. Parmi les marges de progrès identifiées, le choix des matériaux et des techniques présente un gisement important de réduction des GES. La part des matériaux, mis en œuvre par les services du Département ou des prestataires externes, représente en effet 71% du total des émissions du poste « routes ».

À titre d'exemple, il est prévu de doubler la part des techniques à froid (aujourd'hui 10% des matériaux de chaussée courants mis en œuvre par le Département) dont le facteur d'émissions est inférieur de 32% à celui des enrobés à chaud. Les objectifs de réduction des émissions portent sur les travaux d'entretien.

Déployer une stratégie d'optimisation des pratiques de maintenance du patrimoine de chaussées

Les enjeux

La politique de gestion patrimoniale peut-être un outil important dans l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En s'appuyant sur les premiers résultats issus du déploiement du système d'information des routes (SIRD), l'ambition est d'affiner les fondamentaux de la politique d'entretien du réseau, au plus près de la réalité, de l'état du patrimoine et des besoins. L'optimisation des pratiques en la matière pourra concerner la formalisation de la connaissance, l'affectation des moyens ou encore l'équilibre entre l'entretien préventif et l'entretien curatif, intégrant ponctuellement des réparations lourdes.

Les objectifs

- 1. Créer un poste dédié à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de maintenance des chaussées;
- 2. Mettre en place des outils numériques et acquérir des données;
- 3. Déployer la stratégie en interne et accompagner les agents.



DRIT



Créer un poste dédié à la gestion durable du patrimoine chaussée



Horizon des objectifs
1: 2023 | 2: 2023-2024 | 3: dès 2024

Insérer des critères relatifs à la réduction des émissions de GES dans les marchés

Les enjeux

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre des achats du domaine routier de la collectivité, le Département mobilisera le levier de la commande publique pour faire évoluer les pratiques des fournisseurs. La signature d'un « Pacte d'engagement » avec la Fédération régionale des travaux publics (F RTP), portant sur la transition énergétique et les achats socialement responsables permettra de renforcer une dynamique collective de prise en compte de ces enjeux stratégiques dans l'ensemble des chantiers routiers. Un travail poussé sera mené au sein du club « Ecorse TP » pour identifier les évolutions positives en matière de travaux.

Les objectifs

- Prendre en compte les émissions liées aux distances d'approvisionnement dans les marchés de travaux;
- Demander aux fournisseurs une étude des EGES via un éco-comparateur pour les achats significatifs;
- Exiger une proportion minimum d'acier recyclé dans le marché de fourniture de glissières de sécurité;
- Signer une charte « Pacte d'engagement » avec la F RTP.



DRIT



Minimum 10% d'acier recyclé pour les glissières de sécurité, permettant de réduire de 7% les émissions de GES.



En continu jusqu'à 2030

Réduire de 15 % les Émissions de gaz à effet de serre (EGES) liées aux travaux routiers du Département en 2025, grâce à des choix de techniques et matériaux économes pour l'entretien des chaussées

Les enjeux

Les matériaux utilisés pour les routes représentaient en 2019 34 % des émissions du poste « achats » au sein du Département, soit 17 624 tonnes CO₂.

Conjugué à des pratiques de gestion efficaces, le choix des matériaux et des techniques de mise en œuvre pour l'entretien des chaussées constitue un levier important de réduction des gaz à effet de serre.

Même si les matériaux et procédés utilisés par le Département s'inscrivent déjà dans une démarche volontariste de diminution des émissions de gaz à effet de serre, il apparaît que le recours plus fréquents à certaines techniques et à certains matériaux permettrait de réduire encore davantage ces émissions.

Ainsi, la priorité donnée aux procédés d'abaissement de la température permettra de réduire les émissions de GES d'environ 35 % par rapport à un mélange bitumineux à chaud sur la partie « fabrication » du mélange.

Les objectifs

- Développer les techniques d'entretien préventif;
- Doubler d'ici 2030 le recours aux techniques à froid (y compris le recours aux techniques minces à l'émulsion) pour l'entretien des chaussées à faible trafic par rapport à 2022 (aujourd'hui, 10 % des matériaux de chaussée courants);
- Lorsque des mélanges bitumineux à chaud sont nécessaires, privilégier le recours aux procédés d'abaissement de température: atteindre 80 % des enrobés courants à moins de 150°C d'ici à 2030;
- Développer le recours aux techniques de recyclage: incorporation d'agrégats d'enrobé (respecter à court terme l'objectif réglementaire de 40 % en couche d'assise et 10 % en couche de roulement, et tendre vers 50 %/20 % en 2030) et développement du retraitement en place;
- Renforcer le suivi qualité, notamment par la mise en place d'un plan de contrôle annuel par le laboratoire routier, et adopter des clauses relatives aux non-conformités plus dissuasives.



DRIT



-15% des EGES liées aux travaux routiers du département en 2025



À l'horizon 2025



Voir aussi les engagements:
Travaux routiers, Formation et
Connaissance

Engagement 05

FLOTTE DE VÉHICULES

Les émissions générées par le parc de véhicules et engins en cours d'amortissement étaient de 597 tonnes équivalent CO₂ lors du bilan de 2019 contre 1 233 tonnes en 2013. Ces émissions sont corrélées au poids du véhicule d'une part, à la durée d'amortissement de celui-ci d'autre part. Les véhicules et engins des routes représentent les deux tiers du poids total pris en compte.

Ces équipements sont amortis sur une durée moyenne pondérée de 8,24 ans. Les véhicules de services, répartis entre les différents pôles, sont eux amortis sur cinq ans. L'optimisation de la flotte de véhicules concilie les enjeux de maîtrise budgétaire, de fonctionnalité des véhicules et de limitation de leur empreinte écologique, sans compromettre le fonctionnement des services.

Réduire les émissions liées aux véhicules d'exploitation routière

Les enjeux

Les kilomètres parcourus par les véhicules du parc routier, pour les besoins de l'exploitation des routes, génèrent 78,4% des émissions (dont 30 % dans le cadre de la viabilité hivernale ou par les tracteurs) des déplacements professionnels parcourus avec des véhicules appartenant au Département.

Aussi, le Département entend d'une part renouveler son parc routier de façon à en limiter l'impact environnemental tout en rationalisant d'autre part les déplacements d'exploitation.

Les objectifs

- Adopter une charte d'achat (consommation, polyvalence, occasion, type de carburant...);
- Adopter une loi de roulage (renouvellement...);
- Mieux planifier les déplacements d'exploitation afin d'optimiser les coûts et les émissions.



DRIT



Proposer une charte d'achat
et une loi de roulage



Dès 2023

Augmenter la part de véhicules à faibles ou très faibles émissions dans la flotte départementale de véhicules légers

Les enjeux

Des évolutions normatives récentes (loi d'orientation des mobilités, ordonnance du 17 novembre 2021) ont introduit un certain nombre d'obligations concernant la part de véhicules à faibles émissions (VFE) et très faibles émissions (VTFE) à atteindre lors du renouvellement des parcs de véhicules. Les véhicules dits véhicules à faibles émissions émettent moins de 60g de CO₂/km et les véhicules à très faibles émissions concernent les véhicules dont la motorisation est 100 % électrique, à hydrogène ou hybride.

Ces évolutions confortent la démarche engagée par le Département en faveur de la conversion de sa flotte de véhicules légers: ce parc compte actuellement 5 bornes accélérées et 28 prises murales, réparties sur 13 sites, pour une flotte de 38 véhicules légers électriques (soit 17 % de la flotte).

Les objectifs

- 30% de véhicules à faibles émissions jusqu'au 31 décembre 2024 pour les véhicules légers en renouvellement puis 40% jusqu'au 31 décembre 2029 et 70% au-delà;
- 37,4% de véhicules à très faibles émissions entre 2026 et 2029 pour les véhicules légers en renouvellement, puis 40% à partir de 2030.



DPL - DRIT



80 véhicules électriques
sur 215 en 2024, soit 37,2%



Déploiement en trois phases:
2024 - 2026 - 2030

Développer les bornes de recharge électrique

Les enjeux

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) a fixé un certain nombre d'obligations pour le déploiement de bornes de recharge électrique. Ces orientations doivent permettre le développement de l'usage des véhicules électriques, conformément à législation européenne qui prévoit la fin de la vente de véhicules neufs à moteur thermique à l'horizon 2035.

Au sein du Département, le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) devra répondre aux besoins interne, pour la flotte départementale, mais la réflexion sera également élargie à la possibilité d'usages par des tiers.

Les objectifs

- 1. Équiper les sites départementaux de bornes de recharge lentes (recharges majoritairement effectuées hors heures ouvrées) pour la flotte départementale;
- 2. Étudier la mise à disposition à des tiers (agents, élus, public) des infrastructures de recharge de véhicules électriques du parking de la Gare d'eau, en lien avec le SYDED pour la partie exploitation et régie de recettes;
- 3. Satisfaire aux obligations de la LOM, pour les besoins autres que ceux de la flotte départementale, en définissant un modèle économique adapté en fonction de la structuration potentielle d'offres de service dans les prochaines années.



DPL



Garantir une prise de recharge
pour chaque véhicule de service
ou hybride



Horizon des objectifs
1: en continu depuis 2021
2: 2023 | 3: selon obligations LOM



Engagement 06

MOBILITÉS

Voir aussi les engagements :
Flotte de véhicules,
Sensibilisation et Formation

En 2019, les déplacements domicile-travail des agents du Département contribuaient à hauteur de 2617t eq. CO2 au Bilan carbone® de la collectivité. Une enquête portant sur les habitudes de déplacements dans le cadre du travail à la fois pour les trajets professionnels et domicile – travail a été diffusée à tous les agents du 8 au 31 juillet 2020. Elle a mis en évidence que la voiture à usage individuel restait le premier mode de déplacement des agents pour les déplacements domicile – travail (70 %).

Afin de réduire les émissions liées à ce mode de transport, non seulement pour les trajets domicile-travail, mais également pour les trajets professionnels, la stratégie du Département se déploie en deux volets :

- Réduire le nombre de trajets par la mise en place de conditions favorables au déploiement massif du télétravail et de la visioconférence ;
- Réduire l'impact des trajets, quand ils ont lieu, via des dispositifs encourageant l'utilisation des transports en commun, le covoiturage et la pratique de modes doux, notamment du vélo.

Au-delà de ce volet interne, la collectivité incite l'ensemble des habitants du Département à effectuer leurs déplacements utilitaires et de loisirs à vélo via une politique cyclable ambitieuse et innovante.

Aider financièrement les agents pour promouvoir les mobilités durables

Les enjeux

Le forfait mobilité a été créé par la Loi Mobilités du 26 décembre 2019 afin d'encourager la mobilité durable. Il permet à l'employeur de verser annuellement une indemnité de 200 € aux agents effectuant au moins 100 jours par an leurs trajets domicile - travail en vélo ou en covoiturage. Il a été mis en œuvre au sein de la collectivité au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, pour les trajets domicile-travail, le Département participe également aux frais d'abonnement de transport en commun à hauteur de 70 % du montant de l'abonnement.

En 2021, 185 agents ont ainsi perçu une participation aux frais d'abonnements de transports en commun, soit un montant de 50 231,78 €. 225 vélos à assistance électrique (VAE) de fonction ont également été distribués aux agents en 2021-2022.

Enfin, pour les trajets professionnels, outre la mise à disposition de véhicules et de vélos de service, la collectivité met à disposition des agents des cartes de transport en commun.

L'objectif

Mieux faire connaître ces différents dispositifs pour en accroître le nombre de bénéficiaires.



DRH



Doubler le nombre de bénéficiaires du forfait mobilité et du forfait transport à l'horizon 2030



En continu

Capitaliser sur le développement du télétravail au sein du Département pour limiter les déplacements domicile-travail

Les enjeux

En 2018, le Département a instauré une expérimentation du télétravail au sein des services de la collectivité; le télétravail s'est ensuite généralisé à compter du 1^{er} janvier 2019. En octobre 2020, le règlement du télétravail a offert de nouvelles perspectives avec la possibilité de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine, et l'introduction de « packs » : pack souplesse avec des jours flottants, pack sérénité avec des journées fixes, et pack mixte.

Cette offre très attractive, qui permet à chacun de trouver une modalité adaptée à ses besoins, a conduit à un accroissement important de la demande.

Au 30 septembre 2022, 690 agents exerçaient une partie de leur activité en télétravail. Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022, 15 745 journées ont été télé-travaillées pour un budget de 39 407€ consacré à l'allocation forfaitaire de télétravail versée aux agents.

L'objectif

Réaliser un bilan de la mise en œuvre du télétravail afin de conduire des adaptations et ajustements du règlement actuel, intégrant le cas échéant les dispositions nouvelles issues de l'accord cadre du 13 juillet 2021 et de ses décrets d'application.



DRH



L'ADEME évalue en moyenne à 271 kg eq. CO2 l'économie générée sur une année par un jour de télétravail hebdomadaire pour un agent



À partir de 2023

Déployer une politique cyclable ambitieuse

Les enjeux

Le schéma cyclable départemental doit permettre de coordonner l'action du Département et des territoires dans la durée, d'assurer une cohérence d'ensemble à l'échelle du Département et avec les territoires voisins, d'affirmer le Doubs en tant que territoire cyclable.

Au-delà des usages de loisirs (promenade, tourisme, sport, itinérance), il intègre une véritable dimension utilitaire (trajets domicile-travail, accès aux établissements scolaires, aux commerces, aux services), afin d'accroître la part modale du vélo et ainsi de réduire la pollution, l'encombrement des routes et d'améliorer la santé des usagers, en cohérence avec les politiques supra-départementales (objectif du plan vélo national de porter la part modale du vélo de 3% actuellement à 9% en 2024).

Les principaux enjeux concernent l'aménagement de nouvelles voies en site propre, la sécurisation et des itinéraires partagés et l'émergence de projets portés par les territoires. En interne, il s'agit d'offrir des conditions de stationnement sécurisées des vélos sur les sites départementaux.

Les objectifs

- Aboutir à 2000 km d'itinéraires cyclables d'ici 2026 (maîtrise d'ouvrage Département et accompagnement des territoires) ;
- Doter de la majorité des sites départementaux d'infrastructures de stationnement sécurisées pour les vélos.



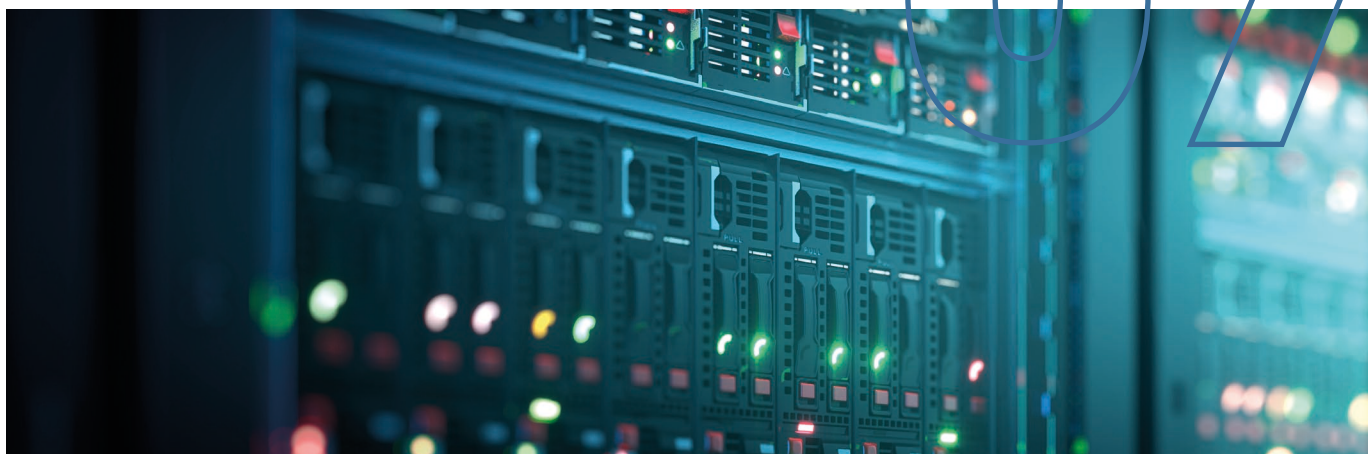
DRIT



2000 km d'itinéraires cyclables
d'ici 2026



En continu



Engagement 07

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Voir aussi les engagements :
Formation, Sensibilisation et
Connaissance

Le numérique représente entre 2,1 et 3,9% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et 6,2% de la consommation d'énergie. Afin de diminuer son empreinte environnementale dans ce domaine, le Département a déjà adopté un certain nombre de bonnes pratiques.

Un des postes principaux d'émissions concerne la consommation énergétique des serveurs informatiques liée à l'alimentation et au refroidissement des équipements, sans compter les enjeux liés à la fabrication même de ces équipements. Pour limiter ces impacts, la technologie de la virtualisation est largement utilisée au sein du Département, permettant de faire fonctionner plusieurs « serveurs virtuels » sur une seule machine physique. De même, le stockage est mutualisé sur une seule baie de stockage (avec les redondances utiles à la sécurité). In fine, les serveurs sont hébergés dans un data center qui lui aussi permet de mutualiser les coûts énergétiques (système de « free-cooling », c'est à-dire de refroidissement gratuit).

De façon générale, tous les équipements installés sont de moins en moins énergivores (20% de moins qu'il y a 10 ans). De plus, les équipements portables (90% du parc interne des services) consomment en moyenne trois fois moins d'énergie que les équipements fixes.

D'autres pratiques ont été adoptées dans les usages quotidiens au sein du Département, comme le paramétrage par défaut en recto verso et noir et blanc des copieurs, avec une authentification par badge favorisant une rationalisation des impressions. Cette politique de consommation se traduit dans les clauses de marchés valorisant les achats responsables.

La collectivité a également missionné une étude pour l'usage de logiciels libres. Cette analyse montre qu'une approche dogmatique en faveur du libre n'est pas tenable car les solutions propriétaires s'imposent souvent, étant les seules à couvrir certains besoins. Pour autant, le libre peut avoir des avantages dans plusieurs configurations, d'où l'idée d'un système d'information hybride qui tire le meilleur des deux mondes à travers une approche pragmatique basée sur les besoins et les usages.

Il s'agit au travers du Plan de transition de conforter sur le long terme cette démarche en faveur du numérique responsable.

Éco-concevoir le site internet du Département : un des engagements en faveur de la promotion du numérique responsable dans le fonctionnement de la collectivité

Les enjeux

Les règles d'utilisation raisonnée des ressources informatiques sont ancrées dans le fonctionnement du Département, via notamment leur inscription dans la charte du temps et la charte informatique.

L'adoption au sein de la collectivité de ces règles de sobriété numérique sera réaffirmée de façon emblématique à l'occasion de la conception du futur site internet du Département, dont l'optimisation permettra de limiter l'impact environnemental.

Les objectifs

- Eco-concevoir le nouveau site internet du Département en optant pour un design adapté au Web, en éliminant les fonctionnalités non essentielles, en optimisant les fichiers... et capitaliser sur cette expérience pour les développements de futurs services numériques ;
- Étudier la possibilité de déployer des moteurs de recherches éco-responsables (Ecosia, Lilo) par défaut sur les postes de la collectivité ;
- Faire davantage connaître les règles d'utilisation raisonnée des ressources informatiques dans les communications relatives à la charte du temps et à la charte informatique.



DIRCOM et DUN



Un site web génère en moyenne 4,61g de CO2 à chaque visite



Pour le site internet : 2022-2023
Pour la charte : en continu

Développer une offre de services aux communes et groupements de communes

Les enjeux

Grâce à l'effort financier accompli par le Département et les EPCI depuis près de 10 ans, le Syndicat mixte Doubs très haut débit (THD) engage aujourd'hui les derniers travaux de déploiement de la fibre sur les territoires du Doubs ne relevant pas des zones dont l'équipement incombe à des opérateurs privés.

Cet aménagement numérique constitue, pour le Doubs, un atout indéniable en termes d'attractivité territoriale auprès des ménages et des acteurs économiques.

Sur cette base, et en complément de la gestion et de la maintenance de son réseau, les missions du Syndicat mixte Doubs THD ont vocation à évoluer, en incluant, notamment, les enjeux du numérique durable.

L'objectif

Engager la réflexion pour développer, au côté du syndicat mixte très haut débit et de l'ADAT, une offre de services aux communes et groupements de communes en matière de services numériques (data centers, cybersécurité, internet des objets...).



Transverse



Le Département du Doubs est fibré à 80 %
(chiffres ARCEP T1-2022)



Dès 2023

Donner une seconde vie aux matériels informatiques dans le cadre d'une politique d'équipement responsable

Les enjeux

La fabrication des équipements numériques, et l'extraction de matières premières associées, concentre 75 % des impacts environnementaux liés au numérique. Pour « amortir » ces impacts, il est important d'allonger la durée de vie des appareils.

Le Département s'est ainsi doté d'une stratégie de renouvellement des équipements visant d'une part à acquérir régulièrement de nouveaux modèles, moins énergivores, tout en donnant une seconde vie aux équipements dont il se sépare dans la mesure où ces derniers sont reconditionnables.

À terme, avec une politique de renouvellement régulière, la quasi-totalité du parc devrait être reconditionnable. Cette politique a également une visée sociale et solidaire puisque le matériel ainsi reconditionné est ensuite proposé à des prix abordables aux publics les plus fragiles, comme les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Si toutefois un matériel n'est pas reconditionnable, il est éliminé prioritairement par les filières de traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) telles qu'ENVIE ou ESAT. Le reconditionnement comme le recyclage sont prioritairement assurés par des chantiers d'insertion.

Les objectifs

- Sur la période 2022-2025 (extension possible à 2028), donner une seconde vie au matériel informatique du Département via une convention avec Saint-Vit informatique et des dons de tablettes numériques aux assistants familiaux;
- Conventionner avec un opérateur comparable (ou relai) de « Saint-Vit informatique » pour le secteur de Montbéliard, pour un traitement de proximité;
- Faire connaître la possibilité donnée aux ménages en difficulté en matière d'inclusion numérique de pouvoir disposer d'une dotation en équipement prêt à l'emploi (avec logiciels d'exploitation installés) moyennant une contribution financière modeste.



DUN



100 PC cédés par mois
en moyenne pour être
reconditionnés



En continu

08



Engagement 08

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Voir aussi les engagements:
Bâtiments, Collèges et Mobilités

Si la réduction à la source des consommations est le meilleur gage de limitation des émissions de GES, l'augmentation de la part des énergies décarbonnées, et prioritairement des énergies renouvelables, dans le mix énergétique départemental constitue un enjeu de transition majeur.

Qu'il s'agisse de bâtiments ou de mobilités, le Département a d'ores et déjà recours aux énergies renouvelables :

- Six collèges équipés de chaufferies bois plaquettes ou bois pellets ;
- Dix collèges raccordés à des réseaux de chauffage urbain, dont plus de la moitié adossés en tout ou partie à des chaufferies biomasse ;
- Une chaufferie à pellets à la Ferme de Flagey ;
- Cinq sites raccordés à des réseaux de chauffage urbain : les archives départementales à Besançon, le Centre d'exploitation routière de Mouthe, la Maison du Département à Pontarlier, le Parc Routier de Pontarlier et la Château de Novillars ;
- Des contrats d'approvisionnement en électricité produite à partir d'énergies renouvelables pour alimenter les bâtiments et la flotte de moyens de mobilité électriques ;
- Trois sites équipés ou en cours d'équipement d'installations de production d'électricité photovoltaïque.

Produire de l'électricité d'origine photovoltaïque

Les enjeux

Sur la totalité du parc immobilier départemental, collèges compris, (160 sites pour une surface de 550 000 m²), les opportunités de développement d'une capacité de production d'électricité d'origine photovoltaïque seront expertisées dès 2023.

Les objectifs

D'ici la fin du 1^{er} semestre 2023, avoir :

- Identifié les sites adaptés à l'installation d'unités de production, le potentiel de production mobilisable et les prérequis :
 - contraintes techniques : compatibilité des surcharges d'exploitation avec le dimensionnement des ouvrages existants, compatibilité avec les complexes de couverture ou d'étanchéité
 - contraintes réglementaires : sécurité des personnes et des biens, périmètres de protection ABF...;
- Défini le(s) modèle(s) économique(s) permettant de concilier l'objectif de massification de la production avec :

- La politique départementale de soutien à la structuration de filières locales permettant de développer l'économie locale, l'emploi non délocalisable et l'implication citoyenne.
- La stratégie de financement des installations et de valorisation de l'énergie produite dans le Bilan carbone® départemental :
 1. Il est possible de mettre à disposition le domaine public à des tiers investisseurs réinjectant l'énergie produite dans le réseau ENEDIS. Mais cette option ne permettrait pas de valoriser l'énergie produite dans le Bilan carbone® départemental ;
 2. Le financement peut également consister en un investissement départemental si la capacité d'investissement et les opportunités de financement l'autorisent. Dans ce cas, la valorisation de l'énergie produite et autoconsommée sera possible dans le Bilan carbone® départemental et au titre de la démarche Eco Énergie Tertiaire ;



DPL



100 % des sites étudiés dès 2023
(en complément des projets déjà réalisés ou en cours)



À partir de 2023

Poursuivre le déploiement des réseaux de chaleur

Les enjeux

Via la mobilisation d'énergies renouvelables ou de récupération, au sein d'unités de production de chaleur centralisées, les réseaux de chaleur permettent de distribuer de la chaleur auprès de plusieurs usagers. Le Département souhaite initier ou contribuer au développement de réseaux de chaleur adossés à des énergies renouvelables, notamment de la biomasse.

Les objectifs

- Poursuivre la collaboration avec Grand Besançon Métropole, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ou les communes proactives de Pays de Montbéliard Agglomération, la commune de Blamont en partenariat avec le SYDED, pour massifier les besoins permettant d'accroître la densité thermique des projets de création ou d'extension de réseau de chaleur et en accélérer la concrétisation ;
- Ouvrir la réflexion engagée sur le projet de conversion énergétique de la Saline royale d'Arc-et-Senans, à la possibilité de créer un réseau de chaleur à l'échelle de la Commune pour desservir en sus de la Saline d'autres usagers, notamment les équipements publics communaux qui longent la Grande rue (mairie, dojo, gymnase, médiathèque, complexe multi associatif...).



DPL



Créer ou saisir toutes opportunités
de déploiement de RCU



En continu

Poursuivre le recours au bois-énergie

Les enjeux

Qu'il s'agisse d'unités de production de chaleur indépendantes ou mutualisées à travers un réseau de chaleur, le Département entend poursuivre chaque fois que possible la conversion vers la biomasse qui participe à l'atteinte des objectifs de limitation des émissions de GES et au développement des filières locales d'approvisionnement structurées à partir des forêts exploitées de façon écoresponsable.

L'objectif

Continuer d'accroître la part de la biomasse dans le mix énergétique départemental en veillant autant que faire se peut à construire un équilibre soutenable en matière d'offre et de demande, tant vis-à-vis des charges de fonctionnement de la collectivité, que de la juste rémunération des filières d'approvisionnement.



DPL



Créer ou saisir toutes opportunités de recours au bois-énergie



En continu

Assurer une veille active en matière d'hydrogène

Les enjeux

L'hydrogène constitue une piste de décarbonation des bâtiments et véhicules. Toute opportunité d'y recourir mérite à ce titre une attention particulière mais aussi une vigilance particulière quant aux conditions dans lesquelles il est obtenu, en différenciant l'hydrogène issu d'énergies fossiles, de celui issu d'énergies renouvelables.

Le soutien du Département aura vocation à s'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène que l'État a positionnée dans le plan d'investissement France 2030.

Les objectifs

- Assurer une veille active et, le cas échéant, un soutien spécifique aux projets de production d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables (exemple de la réflexion en cours autour du parc photovoltaïque de l'aérodrome de Pays de Montbéliard Agglomération).
- En matière de mobilités, participer aux essais de véhicules de présérie développés par Stellantis, dès lors que le maillage des stations de distribution d'hydrogène sera suffisant, afin de soutenir l'émergence d'une filière de production locale et disposer d'un levier complémentaire de décarbonation de la flotte départementale.



DPL - DDET - DRIT



Saisir toutes opportunités d'expérimentation et de soutien à la constitution de filières locales de production ou valorisation de l'hydrogène



En continu



Engagement 09 SÉQUESTRATION DU CARBONE

Voir aussi les engagements:
Bâtiments, Collèges, Foncier,
Habitat, Sensibilisation

Les écosystèmes contribuent à atténuer le processus de changement climatique en séquestrant le carbone atmosphérique dans la biomasse vivante (arbres, etc.), le bois mort, les sols (prairies, sols forestiers, tourbières, etc.). Un écosystème captant davantage de CO₂ qu'il n'en rejette dans l'atmosphère, est qualifié de « puits » de carbone.

Mais ces « puits » peuvent à leur tour se transformer en source d'émissions en « déstockant » le carbone qui avait été séquestré en cas de changement d'affectation de terres. La mise en cultures de prairies et l'artificialisation des sols constituent les deux principaux usages des sols responsables du déstockage de carbone de ces vingt dernières années.

De fait, la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) s'appuie sur l'hypothèse de disposer d'espaces végétalisés en mesure d'absorber 82 millions de tonnes CO₂ en 2050 à l'échelle nationale. Afin d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle d'un territoire (émissions nettes de CO₂ - absorption de CO₂) la préservation des milieux naturels est donc primordiale. Pour contribuer à la réduction des émissions des gaz à effets de serre et consolider la résilience du territoire vis-à-vis des effets du changement climatique, le département du Doubs entend valoriser ses milieux et paysages naturels remarquables et diversifiés (zones humides, tourbières, lacs et rivières, forêts, pelouses sèches, falaises et montagnes, ...) présentant, pour certains, un intérêt à l'échelle nationale (tourbières du massif du Jura).

Restaurer les tourbières – milieu le plus efficace pour stocker le carbone –, et les autres milieux humides et aquatiques

Les enjeux

Si elles ne représentent que 3 % des terres émergées, les tourbières stockent près d'un tiers du carbone total des sols. Mais ces stocks sont vulnérables. De nombreuses tourbières ont fait l'objet de dégradations par le passé en lien avec les activités humaines, ces dégradations ayant eu pour conséquence d'altérer leur capacité à stocker du carbone. En effet, ces milieux dégradés deviennent émetteurs de gaz à effet de serre, en particulier de protoxyde d'azote (N₂O), qui possède un pouvoir radiatif 300 fois supérieur à celui du CO₂ d'où la nécessaire restauration de ces espaces.

Le Département est également membre à part entière des syndicats mixtes compétents en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) pour la mise en œuvre de projets de restauration de cours d'eau et milieux humides. A ce titre, il vient en appui technique et contribue largement au financement du reste à charge des budgets de plusieurs syndicats mixtes, et soutient les projets portés dans ce domaine par le Syndicat mixte moyenne et basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO).

Les objectifs

- Co-financer le programme " Life RestituO " en faveur de la réhabilitation des services écosystémiques des tourbières du Jura face au changement climatique. Le financement du Département sera de l'ordre de 200 k€, auquel se rajoutera sa contribution statutaire aux actions qui seront mises en œuvre par les EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs Dessoubre, dont il est membre, et qui porteront la maîtrise d'ouvrage d'importants travaux de réhabilitation de tourbières au cours des prochaines années ;
- Maintenir le soutien aux syndicats mixtes disposant de la compétence GEMAPI pour la mise en œuvre de projet de restauration des milieux humides et aquatiques.



DDET



200 000€ pour financer le programme
Life RestituO



En continu

Consolider le réseau des ENS et favoriser les projets de restauration écologique sur les propriétés départementales

Les enjeux

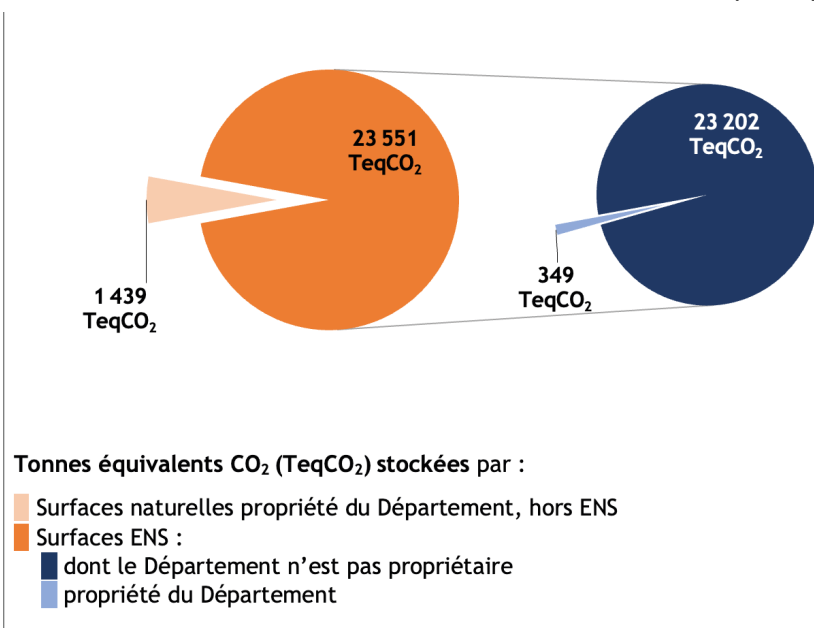
Le Département porte une politique de préservation des milieux naturels au travers de sa compétence liée aux Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Ainsi, en collaboration avec les acteurs locaux (EPCI, syndicats mixtes, communes, associations), un réseau de 31 sites naturels labellisés «ENS», représentant une superficie globale de 5 300 ha, fait l'objet d'actions de gestion et de restauration visant à préserver les milieux et leurs services écosystémiques rendus aux habitants, en particulier en termes de stockage de carbone (puits de carbone).

Cette action s'exprime à travers le soutien financier aux projets conduits, et plus ponctuellement dans le cadre d'opérations de restauration écologique réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Les objectifs

- Consolider le réseau des sites ENS, afin de renforcer la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique. Ce positionnement des ENS comme puits de carbone, passera par un accompagnement via une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de haut niveau scientifique;
- De façon complémentaire à la préservation des sites ENS, participer plus largement à la préservation des continuités écologiques à travers le soutien apporté à plusieurs programmes locaux portant sur la trame verte et bleue (soutien à la préservation des haies et des éléments topographiques du paysage, programme «Life climat» ...);
- Développer des projets de restauration de milieux naturels sous maîtrise d'ouvrage départementale, sur les propriétés départementales existantes et, plus largement, en lien avec une politique ambitieuse de maîtrise foncière publique sur des sites à enjeux.



DDET



23 500 tonnes eq. CO₂ stockées
dans les ENS du Doubs



En continu

Poursuivre la massification des matériaux biosourcés

Les enjeux

Par l'usage de matériaux biosourcés dans la construction, il est possible de contribuer à l'accroissement de la séquestration du carbone tout en promouvant le développement de filières d'approvisionnement locales et en valorisant les ressources du territoire.

Les objectifs

Poursuivre et amplifier l'action du Département initiée dès le début du programme de modernisation des collèges avec le recours au bois-construction, puis étendue aux autres bâtiments départementaux et progressivement diversifiée avec l'utilisation croissante de matériaux biosourcés (revêtements de sols, isolants végétaux, terre crue...).



DPL



Alléger aujourd'hui l'empreinte environnementale en structurant des filières d'approvisionnement locales et anticiper le réemploi ou la valorisation des ouvrages à l'avenir



En continu

Déminéraliser, désimperméabiliser, végétaliser

Les enjeux

La végétalisation de zones artificialisées permet de restituer les milieux naturels jusqu'au plus près des citoyens, notamment dans les milieux urbains, pour y restaurer la biodiversité et réduire les îlots de chaleur.

Les objectifs

- Poursuivre et amplifier les actions déjà menées pour déminéraliser les espaces de stationnement des véhicules, végétaliser les toitures, valoriser les eaux pluviales sur site ou les restituer au milieu naturel sans qu'elles aient à transiter par une station d'épuration;
- Expérimenter sur les collèges urbains les plus exposés au phénomène d'îlot de chaleur, la déminéralisation des espaces extérieurs, en veillant aux conditions de leur appropriation par les communautés éducatives, pour en garantir la valorisation et éviter les effets connexes indésirables (salissure des espaces extérieurs ou intérieurs).



DPL



Tendre vers la valorisation intégrale des eaux pluviales sur site et réduire les surfaces imperméabilisées chaque fois que l'usage le permet



En continu

Agriculture et forêts : deux atouts pour la transition vers un territoire bas-carbone

Les enjeux

La forêt a un pouvoir de stockage du carbone important dans les sols forestiers (environ 79 tonnes de CO₂/ha), auxquelles il faut ajouter la biomasse végétale séquestrée dans le bois sur pied (56 tonnes/ha en moyenne). C'est pourquoi le Département saura être un partenaire de proximité auprès des acteurs locaux de la filière bois pour faciliter la mise en œuvre de projets destinés à renforcer ce rôle de captation et de stockage du carbone.

L'agriculture, notamment dans les zones d'élevage, peut également contribuer, avec des pratiques adaptées, à séquestrer du carbone dans les sols. Le Département structurera son aide à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la forêt via notamment le nouveau Plan stratégique national (PSN) 2023-2027.

Les objectifs

- Développer le soutien aux projets de restaurations de haies (trame verte) et à la création de pépinières de plants locaux adaptés au territoire. La plantation de haies étant une pratique d'agroforesterie favorable à l'accroissement des stocks de carbone dans les sols;
- Porter, au titre de l'aménagement foncier et forestier, des opérations de restructuration du foncier forestier;
- Conduire un travail de recensement des avis d'experts sur l'avenir de la forêt, des besoins locaux et des dispositifs d'aide post plan de relance, afin de proposer un soutien renouvelé du Département à la forêt (renforcement de l'appui à la restructuration foncière forestière, Fonds forêt, dispositifs cofinancés avec la Région, etc.);
- Développer l'usage du bois-matériau et du bois-énergie local dans les projets départementaux (construction, réhabilitation) et par le bloc communal;
- Dans le cadre du nouveau PSN, à compter de 2023, recentrer l'investissement sur les dispositifs suivants:
 - La modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique (aides au bâtiments d'élevage, y compris la récupération des eaux pluviales, à la gestion des effluents et à l'autonomie énergétique);
 - L'accompagnement des exploitations vers la transition agro-écologique;
 - La diversification agricole.



DDET



La forêt représente 43% de la surface du Doubs, soit à peine plus que la surface agricole (42%)



En continu

10



Voir aussi les engagements :

Bâtiments, Collèges,
Séquestration du carbone,
Accompagnement des
partenaires dans la transition et
Sensibilisation

Engagement 10 FONCIER

L'artificialisation des sols se définit comme « tout processus impliquant une perte d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF), conduisant à un changement d'usage et de structure des sols ». Au niveau national, l'artificialisation des terres a été plus forte durant les cinq dernières décennies qu'en cinq siècles. Le cadre législatif (loi Climat et résilience de 2021) a fixé l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec une réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2030 par rapport à la précédente décennie (2011-2020).

L'enjeu est de réduire le rythme d'artificialisation des sols qui se fait au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers qui jouent un rôle important dans le fonctionnement du climat et l'atténuation de périodes extrêmes (taux d'humidité, rétention des eaux de pluie, atténuation des températures, ...) ainsi que dans la séquestration du carbone.

Les enjeux

Même si, par rapport à d'autres régions, la Bourgogne-Franche-Comté est encore peu artificialisée, elle est cependant l'une des régions où la consommation d'espace par habitant est la plus importante.

Ainsi, entre 2010 et 2020, 12 000 hectares ont été artificialisés en Bourgogne-Franche-Comté (dont 2 300 ha dans le Doubs). Pour respecter l'objectif de diminuer de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, la consommation maximale de ces espaces à l'échelle du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté sera plafonnée à 6 000 hectares (soit une moyenne de 600 hectares par an).

Si les plans locaux d'urbanisme sont élaborés à l'initiative et sous la responsabilité des intercommunalités ou des communes, le Département, en tant que personne publique associée (PPA), peut promouvoir la sobriété dans l'usage du foncier dans ces documents d'urbanisme.

Le Département dispose également d'autres leviers à travers son engagement avec des partenaires comme l'Etablissement public foncier (EPF) local Doubs Bourgogne-Franche-Comté ou la maison de l'habitat du Doubs.

Les objectifs

- Engager les réflexions avec l'EPF Doubs BFC, Sédia et la Banque des Territoires, pour la création d'une société foncière de redynamisation qui aurait pour mission de constituer un vivier de terrains mobilisables pour engager des opérations d'aménagement et de revitalisation, tant en zone urbaine qu'en zone rurale. La société foncière de redynamisation interviendrait sur le long terme et à toutes les étapes d'un projet immobilier (acquisition, travaux, commercialisation, gestion et cession). Cet outil permettrait d'apporter, aux communes et intercommunalités, une réponse opérationnelle en matière de déclinaison territoriale des objectifs du ZAN dans les dynamiques d'aménagement de leur territoire;
- Avec l'appui de la Maison de l'habitat du Doubs, sensibiliser les communes et groupements de communes sur le ZAN, et les accompagner le plus en amont possible sur la prise en compte du ZAN lors de la formalisation de leurs projets, en cohérence avec la déclinaison territoriale du ZAN qui aura été arrêté dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) opposable aux documents locaux d'urbanisme;
- Dès 2023, engager une réflexion stratégique sur la politique foncière départementale, ainsi que les outils à mettre en place pour améliorer la restructuration foncière, à savoir:
 - les actions propres du Département: aménagement foncier agricole et forestier, échanges et cessions d'immeubles ruraux, procédure collective territoriale de mise en valeur des terres incultes, etc.;
 - les actions d'animation foncière jusqu'à présent déléguées à des partenaires agricoles (SAFER, Chambre d'agriculture), à redéfinir, voire ré-internaliser;
 - les animations de restructuration foncière en forêt privée (animation des échanges, bourse forestière) ou en forêt publique en lien avec les communes forestières (biens vacants sans maîtres en forêt);
- Prioriser le soutien financier en faveur de projets reposant sur l'utilisation de foncier disponible (éventuellement après requalification) en zone déjà urbanisée, ou bien sur la transformation/requalification de bâti déjà existant.



DDET



Engager une concertation
avec les acteurs cibles



Dès 2023



Voir aussi les engagements :
Séquestration du carbone et
Sensibilisation

Engagement 11

POLITIQUE DE L'EAU

Depuis de nombreuses années, en collaboration avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), le Département porte une politique de l'eau volontariste en accompagnant techniquement et financièrement les projets locaux visant à améliorer l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (budget de 6 M€ par an). Ainsi, de 2019 à 2022, en moyenne, ce sont plus de 150 projets locaux qui ont été accompagnés chaque année par le Département.

En parallèle, suite aux épisodes de sécheresse survenus durant ces dernières années, le Département a mis en place en 2020, en partenariat avec la Région, un dispositif de soutien destiné à permettre le stockage des eaux pluviales au sein des exploitations agricoles, ceci dans un objectif d'adaptation des élevages du Doubs aux effets du changement climatique et de protection des ressources alimentant les services publics d'eau potable en réduisant les prélèvements sur le réseau public.

Ce dispositif a rencontré un vif succès avec près de 232 projets d'investissement soutenus fin 2021 portant sur la récupération, le stockage et le traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail (1,6 M€ d'aides du Département).

Les enjeux

Les investissements réalisés ces dernières années pour économiser l'eau et sécuriser l'alimentation en eau potable des territoires, soutenus par le Département, commencent à porter leurs fruits.

Ainsi, en comparaison des 34 communes qui avaient fait l'objet d'un ravitaillement en eau par camion-citerne lors de l'épisode de sécheresse de 2018, seules sept communes ont dû faire appel au même dispositif lors de la sécheresse de 2022.

Malgré tout, face aux impacts de plus en plus prégnants du changement climatique, le Département doit encore accentuer son soutien aux territoires en vue de favoriser leur adaptation.

Les objectifs

- Dans le prolongement de l'effort financier accompli par le Département depuis de nombreuses années (de l'ordre de 5 M€/an), maintenir un soutien fort aux projets locaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, de manière à garantir une lisibilité aux communes et groupements de communes sur l'accompagnement dont ces maîtres d'ouvrage pourront bénéficier dans le cadre de leur mandat actuel courant jusqu'en 2026;
- Renforcer l'accompagnement technique et financier en faveur des projets permettant d'améliorer la résilience des territoires:
 - Diversification des ressources en eau: recherches de nouvelles ressources, étude des ressources stratégiques pour le futur identifiées dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027,
 - Sécurisation de l'alimentation en eau potable: poursuite du soutien aux interconnexions de réseaux pertinentes,
 - Économie d'eau: amélioration du rendement des réseaux, installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales;
- Mettre en place, à compter de 2023 et parallèlement à l'accompagnement «classique» des projets visant à améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées d'origine domestique, de nouveaux dispositifs d'aide, sous forme d'appels à projets, en faveur des porteurs de projets locaux permettant de limiter leur impact sur les milieux naturels;
- Faire connaître les actions conduites en partageant les connaissances, le rôle des acteurs, le retour d'aménagements concrets via le site internet départemental de l'eau: www.doubs-eau.fr.



DDET



**5 millions d'euros par an
pour le soutien aux projets locaux
dans les domaines de l'eau potable
et de l'assainissement**



**Révision des modalités
d'aide : 2023
Nouvel accord cadre
avec l'Agence de l'eau : 2024**

12



Engagement 12 ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES DANS LA TRANSITION

Voir aussi les engagements:

Bâtiments, Habitat,
Énergies Renouvelables,
Politique de l'eau,
Séquestration du carbone,
Formation,
Sensibilisation et
Connaissance

Le Département concourt à l'administration et à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie. Il peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements (EPCI), à leur demande. Il met également à leur disposition une assistance technique pour la réalisation de leurs projets en matière d'équipement rural.

Pour ce faire, le Département dispose de plusieurs outils comme l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la contractualisation avec les EPCI et les communes, via les contrats P@C (porter une action concertée), et les conventions avec un ensemble de partenaires. Autant de leviers qui seront utilisés par le Département pour contribuer à la résilience du territoire.

Accompagner la transition du secteur touristique (dont la station de Métabief Mont d'Or)

Les enjeux

La prise en compte des problématiques liées à la transition climatique est l'un des enjeux-clés des projets locaux de développement et d'aménagement touristique soutenus par le Département (création d'une porte d'entrée touristique à Châtel-de-Combaix, restructuration du Musée des maisons comtoises à Nancray,...) et constituera un axe prioritaire de la mission d'accompagnement des porteurs de projets privés et publics par le Comité départemental du tourisme.

Plusieurs secteurs touristiques du département se voient dans l'obligation de diversifier leur offre en optant pour le développement d'activités « 4 saisons ». C'est pourquoi le Département s'investit en faveur du développement et de la montée en gamme de l'offre de randonnée pédestre, de la pratique du VTT ou encore du tourisme fluvial. Il souhaite accompagner les projets locaux intégrant la transition climatique dans leur stratégie de développement (énergies renouvelables, accessibilité des sites en modes doux, préservation de la ressource en eau...).

La station de Métabief est l'un des sites emblématiques du territoire, à s'être saisi de la problématique climatique. Le Département a conduit en 2020, avec le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO), une réflexion globale en vue d'engager la transition climatique de la station (y compris le site de saut à ski de Chaux-Neuve).

Cette volonté se traduit par la mise en œuvre, d'ici 2030-2035, d'une nouvelle économie touristique sur le territoire du Haut-Doubs afin de compenser, au mieux, le remplacement de l'activité « neige » par une activité « 4 saisons » reposant sur une offre d'activités de pleine nature (outdoor).

Les objectifs

- Dans l'esprit de développement d'activités « 4 saisons » prenant en compte les effets du changement climatique, conclure de nouveaux partenariats, dans un cadre pluriannuel redéfini avec les acteurs de l'itinérance pédestre (Comité départemental de la randonnée pédestre) et cyclable (Comité régional du cyclisme) et avec les EPCI;
- Pour accompagner la globalité de la transition touristique du Mont d'Or, le Département engage 10 M€ sur la période 2021-2025;
- S'agissant du soutien aux manifestations à vocation touristique, conduire une réflexion afin de redéfinir les principes et les modalités d'intervention du Département, au regard des priorités départementales et en lien avec les autres politiques départementales, notamment de développement durable.



DDET



Depuis 2010, la limite pluie-neige a reculé de plus de 100m à Métabief



Dès à présent, pour préparer la nouvelle économie touristique du territoire à horizon 2030 - 2035

Donner au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) les moyens de lutter contre les effets du réchauffement climatique

Les enjeux

Le SDIS est confronté, depuis ces dernières années, à une forte progression de son activité. Les risques naturels sont renforcés par le changement climatique, notamment le risque incendie. Ainsi, la mission interministérielle « Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts » a conclu à la possible augmentation de 30 % des surfaces sensibles aux feux de forêts et de 20 % des coûts de lutte et prévention contre les incendies de forêts à l'échéance 2040 en France. En outre, les incendies mettent à mal l'objectif d'absorption du CO₂ par le « puits » forestier.

Dans ce contexte, le SDIS participe pleinement à l'amélioration de la résilience du territoire. Soucieux de maintenir un haut niveau de sécurité pour les personnes et les biens, le Département a adopté une convention pour accompagner financièrement le SDIS, sur la période 2022-2024, afin de lui permettre de faire face à la très forte hausse de son activité opérationnelle, d'une part, et aux investissements en équipements, matériels, bâtimentaires ou règlementaires d'autre part.

Les objectifs

- Déterminer chaque année, dans le cadre de la convention, le niveau de participation du Département de manière à permettre au SDIS de répondre au besoin de secours des territoires du Doubs, en tenant compte des éléments conjoncturels économiques tels que l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie;
- Mettre l'accent, dans le cadre de la convention, sur le renforcement des mutualisations et des coopérations engagées ces dernières années afin de réaliser le plus d'économies d'échelle possibles. Ces mutualisations seront notamment étudiées avec les SDIS voisins.

Et aussi...

Pour faire face aux intempéries exceptionnelles, de plus en plus nombreuses, un fonds spécifique sera créé en investissement pour soutenir les collectivités, leurs groupements et certaines associations assurant des missions d'intérêt général majeures, qui seraient touchées par ces épisodes.



DDET



Risque incendie « très sévère »
dans le Doubs en août 2022



En continu, en concertation
avec le bloc communal

Agir pour des projets locaux éco-responsables : des exigences environnementales réaffirmées dans la nouvelle génération de Contrats P@C

Les enjeux

Les contrats P@C (Porter une action concertée) constituent, depuis 2018, le cadre d'intervention (accompagnement méthodologique et soutien financier) du Département en faveur des projets locaux visant à développer l'offre de services au public et à améliorer le cadre de vie des habitants, ceci par la création ou l'amélioration d'équipements publics, ainsi que par l'aménagement d'espaces publics.

Durant la contractualisation 2018 -2021, les aides départementales se sont élevées à 39 M€, et ont généré 320 M€ de travaux, constituant ainsi un important levier.

Dans le cadre de la nouvelle période de contractualisation 2022-2028, le Département a précisé ses exigences environnementales pour apporter son soutien aux projets locaux.

Les objectifs

- Adapter régulièrement les modalités d'attribution des aides, afin de tenir compte des retours d'expérience, ainsi que des évolutions techniques et législatives;
- Examiner l'éligibilité des projets à un soutien financier du Département, au titre de l'axe 3 du contrat (le soutien financier à la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux), au regard des exigences suivantes:
 - la transition et la performance énergétique,
 - la maîtrise de la consommation du foncier,
 - le recours à des produits issus de circuits de proximité;
- Exiger un niveau de performance BBC (Bâtiment à basse consommation d'énergie) pour les travaux de rénovation des logements locatifs à vocation sociale des collectivités et des bâtiments tertiaires du bloc communal (opérations à partir de 200 k€HT de dépenses) et un niveau BEPOS (ou E3C1) s'agissant des bâtiments neufs;
- Renforcer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projets, le plus en amont possible (et avec l'appui notamment de la Maison de l'habitat du Doubs), afin que ces préoccupations soient intégrées dès la conception du projet pour, ensuite, être traduites concrètement dans le mode de réalisation des travaux, puis dans le mode de gestion du futur équipement ou aménagement;
- Assurer des retombées locales par l'utilisation des ressources locales, des filières locales existantes ou à créer.



DDET



18 contrats P@C
seconde génération



2022 - 2028

Sensibiliser les partenaires pour susciter des projets plus vertueux

Les enjeux

La modification des attentes, des demandes, des procédés de conception et de construction doit être appréhendée au plus proche des territoires. C'est pourquoi, en tant qu'acteur de proximité auprès du bloc communal, le Département s'attache à garantir, via sa délivrance de conseils et son accompagnement financier, la prise en compte des notions de sobriété en matière de foncier, d'énergie et de matières premières lors de la définition des besoins puis de la conception des programmes.

C'est dans cet esprit que les contrats P@C établis avec les territoires pour la période 2022-2028 visent à encourager l'innovation, l'audace et la créativité, de manière à inciter les communes et groupements de communes à « faire autrement » et à faire valoir leurs attentes et exigences, en matière de néces-

saire transition climatique et énergétique, auprès des professionnels (architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises, ...) les accompagnant dans la réalisation concrète de leurs projets d'investissement.

Les objectifs

- Sensibiliser systématiquement les maîtres d'ouvrages aux enjeux de performance énergétique et de qualité environnementale des bâtiments et des aménagements;
- Se doter d'outils pédagogiques pour sensibiliser et convaincre le bloc communal (fiches, guide, schémas, vidéos, ...);
- Organiser des visites, des retours d'expériences sur des réalisations vertueuses.



DDET



70 % des actions de réduction
des GES peuvent être réalisées
à une échelle locale, par les
collectivités publiques



En continu

13



Engagement 13 SENSIBILISATION

Le 22^{ème} baromètre « Les représentations sociales du changement climatique », réalisé par l'ADEME en 2021, révèle que 46 % des répondants sont encore hésitants et 8 % sceptiques quant à la réalité et aux causes du changement climatique. La sensibilisation et l'information des différents publics reste donc indispensable.

Plus largement, face à la complexité des enjeux posés par les transitions énergétique et écologique, il est nécessaire de favoriser l'appropriation par tous des transformations engagées en matière de consommation, production, d'habitat, de travail, etc. Les mesures de sensibilisation constituent donc un levier important pour la réussite des politiques mises en œuvre dans la lutte et l'adaptation au changement climatique.

Le Département conduit déjà diverses actions de sensibilisation, par exemple dans le cadre de la gestion des Espaces naturels sensibles (ENS). Ces différents sites naturels constituent en effet des supports à la politique d'éducation populaire à l'environnement qui repose sur des animations nature en direction du grand public (environ 700 personnes par an), ainsi que sur le dispositif « Sur la piste des ENS » en direction des scolaires (52 projets pédagogiques réalisés en 2021-2022 par 15 structures partenaires au bénéfice de 1 900 élèves du Doubs). Révisée en 2022, cette politique aura vocation à monter encore en puissance dans les prochaines années, avec un engagement fort auprès des collégiens, citoyens de demain.

La politique de sensibilisation en interne sera également amplifiée et explorera de nouveaux modes d'intervention (fresques du climat, sciences comportementales) pour plus d'efficacité.

Donner à comprendre le changement climatique...

Les enjeux

Le baromètre de l'ADEME précité révèle une relation directe entre les croyances que les individus attachent au changement climatique et leur propension à adopter des comportements de mobilisation sur le sujet. Les individus les plus conscients quant à la nature du changement climatique sont logiquement les plus enclins à se mobiliser.

Provoquer cette prise de conscience apparaît donc comme un préalable à toute adoption de pratiques vertueuses.

L'objectif

Mettre en place des formations du type « Fresque du climat », ouvertes aux agents, personnels des collèges et aux élus, pour faire mieux connaître les données et enjeux du changement climatique.



Coordination DMAP,
en lien avec DRH, DDET et DESC



Mettre en place une formation type
« Fresque du climat » dès 2023



En continu

... pour favoriser l'adoption de pratiques éco-responsables

Les enjeux

Le Département conduit depuis plusieurs années des actions de sensibilisation aux gestes éco-responsables en interne. Des opérations trimestrielles de nettoyage des boîtes mails (dont la capacité de stockage est désormais limitée à 9 Go), sont par exemple organisées par la DUN et les Archives départementales. L'adoption du Plan de sobriété pour la période hivernale 2022-2023 a également été l'occasion de rappeler les bonnes pratiques dans les usages des locaux, des véhicules départementaux ou encore des outils numériques.

Toutefois, les modes traditionnels de diffusion de ces bonnes pratiques (mails, publication intranet...) se heurtent parfois à une forme de saturation des publics ciblés. Aussi, pour amplifier cette dynamique, et dans un souci d'efficacité, les incitations aux éco-gestes vont se poursuivre en explorant de nouveaux canaux et modes d'intervention (nudge & sciences comportementales par exemple).

Les objectifs

- Déployer des actions de sensibilisation innovantes à destination des agents pour amplifier les bonnes pratiques dans les usages numériques (extinction des PC en fin de journée, meilleure gestion de la messagerie, etc...);
- Déployer des actions de sensibilisation innovantes à destination des agents pour promouvoir les bonnes pratiques dans les usages des locaux (tout au long de l'année, et pas seulement durant les périodes hivernales).



Coordination DMAP,
en lien avec DUN et DPL



Mettre en place des actions
de sensibilisation dès 2023



En continu

Amplifier la sensibilisation des collégiens

Les enjeux

Les collégiens sont les citoyens de demain. À ce titre, le Département souhaite en faire un public privilégié dans la mise en œuvre de sa politique de sensibilisation, en mobilisant l'ensemble des

leviers à disposition: éco-délégués, labellisation E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable), ENS...

Les objectifs

- Amplifier la sensibilisation et l'éducation populaire à l'environnement menée via le dispositif « Sur la piste des ENS »
- Mettre encore davantage en relation de travail et d'échanges les collèges, les structures d'animation et les gestionnaires locaux de sites naturels remarquables;
- Promouvoir les actions visant à la labellisation des collèges au sein de la démarche Etablissement en Démarche globale de Développement Durable (E3D): création d'une zone naturelle au sein des collèges, réalisation d'outils pédagogiques... Sensibiliser et informer les équipes pédagogiques afin qu'elles puissent accompagner les collégiens dans la découverte de la biodiversité de l'établissement;
- Inciter les collèges à mobiliser leurs éco-délégués sur la question des menus « 100 % local », afin de les sensibiliser, de les associer au choix des produits, de leur faire connaître les filières agricoles du Doubs, et plus généralement de replacer la démarche dans l'approche globale de développement durable qui est celle de la collectivité;
- Sensibiliser les collégiens aux bons usages du numérique. Lors de l'année scolaire 2021-2022, près de la moitié des collèges ont ainsi bénéficié de séances de sensibilisation à une utilisation responsable et avisée du numérique, soit près de 3 500 collégiens répartis dans 126 classes. Cette action sera poursuivie avec l'objectif de pouvoir mobiliser d'autres collèges avec autant, sinon plus, de classes et de collégiens concernés.



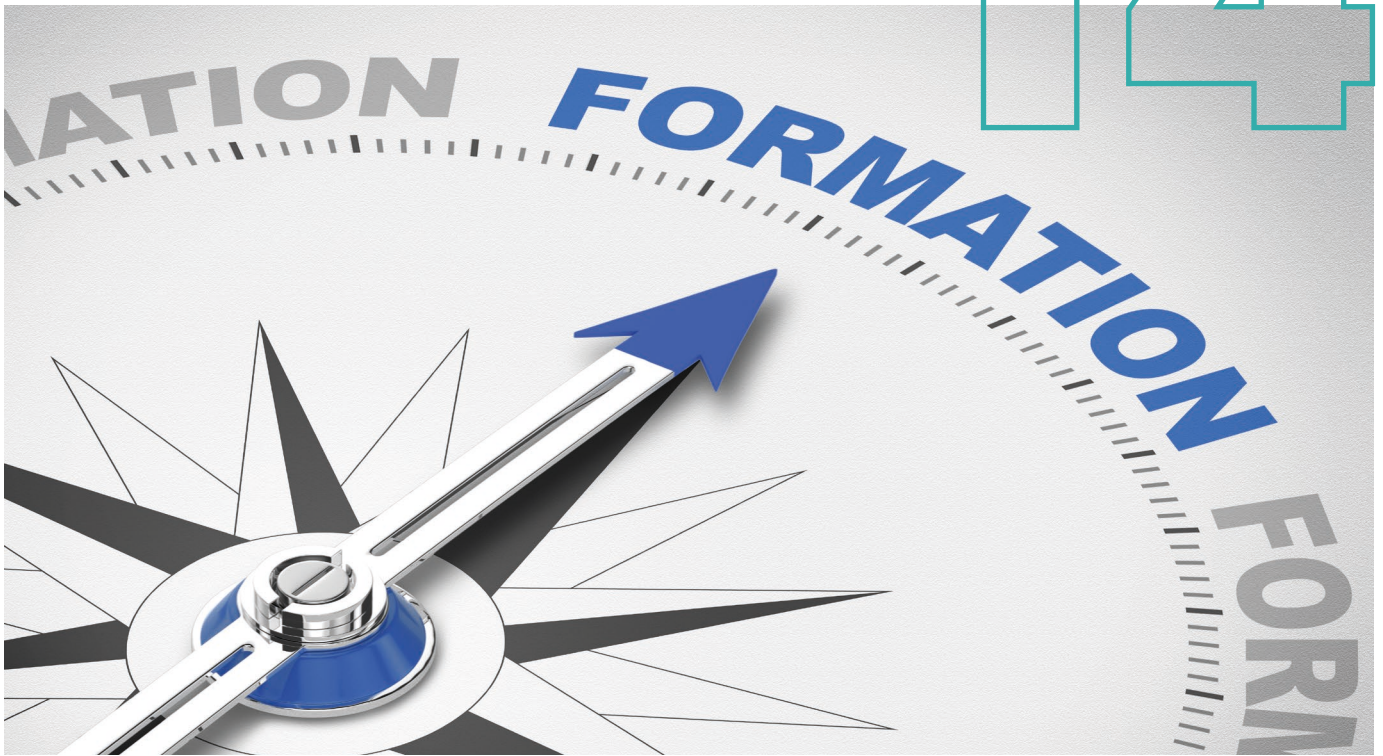
DDET - DESC



3500 collégiens répartis
en 126 classes ont bénéficié
de séances de sensibilisation
à une utilisation responsable
du numérique en 2021-2022



Dès 2023



Engagement 14

FORMATION

La prise en compte des problématiques de lutte et d'adaptation au changement climatique trouve une traduction concrète dans les métiers exercés au sein de la collectivité, notamment les métiers techniques, dont les pratiques évoluent continuellement.

Planifier la formation est indispensable pour accompagner les changements induits, qu'il s'agisse d'adapter les modes de faire existants aux enjeux climatiques ou bien de s'approprier de nouvelles technologies permettant une gestion plus performante des ressources. Ces actions de formation contribuent en outre à conserver du sens au quotidien pour les agents qui œuvrent ainsi à lutter contre le réchauffement climatique. Elles leur permettent d'agir en véritables ambassadeurs pour sensibiliser davantage à ces enjeux et aux bonnes pratiques qui permettront de les relever.

Former les agents à une utilisation éco-responsable des véhicules

Les enjeux

La formation des agents à une bonne utilisation des véhicules revêt un intérêt multiple: réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement (réduction de GES et qualité de l'air), réduire l'accidentologie, les coûts de carburant et les coûts d'entretien, allonger la durée de vie des véhicules...

On estime ainsi à 10 % le gain de consommation liée à l'adoption d'une éco-conduite. Par ailleurs, au-delà du contexte professionnel, les agents ainsi formés sauront adapter leur conduite pour leurs trajets privés.

Les objectifs

- 1. Créer un poste de formateur matériel au sein de la DRIT;
- 2. Former à l'éco-conduite et à la bonne utilisation du matériel à la fois via des formations techniques pour les agents de la DRIT;
- 3. Former à l'éco-conduite via des formations «grand public» à destination de tous les agents volontaires.



DRIT - DPL



-7 à 10% de GES grâce à l'éco-conduite



Horizon des objectifs:
1: 22 | 2 et 3: dès 2023

Former les agents à la gestion durable du patrimoine routier

Les enjeux

Le Département gère un patrimoine conséquent de 3700 km de routes départementales et 170 km de voies vertes, comportant 2 400 ouvrages d'art dont 825 ponts. L'optimisation des pratiques de maintenance de ce patrimoine (formalisation de la connaissance, affectation des moyens, équilibre entre moyens préventifs et curatifs...) est fondamentale dans une démarche visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs

- 1. Poursuite de la formation des agents à la gestion durable du patrimoine chaussées, dans le cadre de la nouvelle stratégie de maintenance;
- 2. Formation des agents à la gestion durable du patrimoine d'ouvrages d'art, dans le cadre de la mise en place du logiciel AREO (progiciel métier pour la gestion des ouvrages d'art).



DRIT



Créer un poste dédié à la gestion durable du patrimoine chaussée



Dès 2023

Former les agents techniques à la gestion du patrimoine bâti

Les enjeux

Le Département souhaite accentuer son accompagnement des gestionnaires et agents techniques dans l'utilisation des installations de gestion des bâtiments, notamment de chauffage, en parallèle du déploiement de nouveaux équipements aux technologies plus avancées (gestion technique centralisée).

La démarche ENERGO, déployée dans les collèges, a permis de sensibiliser les ouvriers professionnels de 21 établissements au fonctionnement de leurs installations de génie climatique. Cette démarche devra être poursuivie pour diffuser encore davantage les bons usages dans la gestion des bâtiments.

Ce dispositif pourra également être mis en place dans les bâtiments neufs ou rénovés afin de garantir la mise en œuvre conforme et optimisée des installations thermiques.

Les objectifs

- Engager une nouvelle vague de formation via la démarche ENERGO, en incluant les plus gros consommateurs d'énergie ainsi que les collèges les plus récemment restructurés afin de former les ouvriers professionnels à la conduite de ces installations très performantes;
- Former à l'exploitation des Gestions techniques des bâtiments, afin de mieux gérer les consommations énergétiques dans les sites départementaux...



DPL



100% de collèges en démarche
EnergO d'ici 2025
Généralisation des GTC ou IOT
sur tous les sites



Dès 2023

Offrir la possibilité à chaque agent de mesurer l'impact de son action climatique

Les enjeux

La production périodique du Bilan carbone® de la collectivité permettra de mesurer l'impact des mesures du Plan de transition climatique et énergétique en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, il importe que chacun puisse, à fréquence plus élevée, mesurer l'impact de son action climatique. Cela passe notamment par des dispositions simples, facilement appropriables par chaque agent départemental et notamment des outils de mesure.

Les objectifs

- 1. Doter les directions de thermomètres portatifs permettant de vérifier si la température d'un local est conforme à la consigne (Confort: 19°C | Réduit: 16°C) et, dans le cas contraire, de l'ajuster si cela est possible au niveau des installations terminales ou de demander une intervention à la DPL via dpl@doubs.fr et sous couvert hiérarchique, pour qu'elle le soit;
- 2. Assurer un bilan mensuel de l'utilisation de la flotte de VAE de fonction et de service;
- 3. Fournir une fois par an le bilan des consommations énergétiques de chaque site départemental, corrigé des variations saisonnières.



DPL



Mesurer, évaluer, rendre compte
pour que chacun puisse être acteur
de la transition



Dès 2023

15



Engagement 15

CONNAISSANCE

Le Plan de transition fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Département, et au-delà, une ambition pour lutter contre le changement climatique sur le territoire, en lien avec sa transition énergétique.

Le pilotage à long terme du plan nécessite, pour être efficace, d'être en mesure de contrôler régulièrement le respect de la trajectoire visée, et d'adapter en conséquence les actions engagées.

Cette évaluation en continue sera rendue possible par un travail d'amélioration de la production, de la gestion et de l'analyse de la donnée.

Mieux suivre les émissions de gaz à effet de serre départementales

Les enjeux

L'exercice Bilan carbone® 2019 a mis en évidence la nécessité d'affiner et de fiabiliser le suivi des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions liées aux routes ainsi qu'à la construction et l'usage des bâtiments constituent deux postes prioritaires pour lesquels un travail d'amélioration de la donnée sera engagé dès 2023.

Les objectifs

- Déployer un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments dans les sites administratifs du Département et les collèges, avec un point de vigilance particulier en matière de mutualisation de locaux pour être en mesure d'imputer au Bilan carbone® départemental les seules émissions liées à l'exercice de ses compétences;
- Définir et appliquer une stratégie de gestion de la donnée à la DRIT:
 - Porter une attention particulière à l'origine et à la composition des fournitures commandées dans le cadre de l'entretien du réseau routier départemental, en exigeant de disposer des fiches techniques produit, a minima pour les fournitures contribuant de manière significative au bilan des émissions;
 - Mettre en place un suivi systématique des quantités mises en œuvre dans le SIG.



DPL - DRIT



Fiabiliser la donnée pour le volet
«matériaux et chaussées» dès 2023
Déployer le logiciel de suivi des
consommations dès 2024



Dès 2023

Suivre l'action du Département en matière de transition climatique et énergétique

Les enjeux

Pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés, le Département réalisera à intervalles réguliers de nouveaux Bilans carbone® tout en assurant en continu un suivi des actions engagées dans le cadre du Plan de transition.

Par ailleurs, afin de quantifier son engagement financier en matière de transition climatique et énergétique, le Département assurera un suivi financier des montants engagés annuellement pour la mise en œuvre du plan de transition.

Les objectifs

- Mettre en place un suivi du Plan de transition;
- Réaliser des Bilans carbone® à intervalles réguliers;
- Réaliser un suivi financier annuel de la mise en œuvre du plan de transition via une annexe financière dédiée dans le compte administratif.



DMAP - DFA



Réaliser un BEGES tous les trois ans



Dès 2023

PLAN E.T.E. **oubs**

le Département

PLAN d'Engagements

Transition climatique et Energétique du Doubs

